

► Rapport d'Activité

2022



édition



ZAC des Guinnottes 2



**pays d'Héricourt
communauté de communes**

Maison du Territoire
3 rue Niemoller
70400 Héricourt

tél. 03 84 46 98 70
fax : 03 84 46 98 71

contact@payshericourt.fr

payshericourt.fr

Conception impression :
UP-SOLUTIONS Montbéliard

Photos : communauté de communes
du pays d'Héricourt, ville d'Héricourt et UP
Photo de couverture : Transport scolaires CCPH



La Communauté de communes du Pays d'Héricourt est chaque année de plus en plus présente dans la vie quotidienne des habitants grâce au dynamisme des services périscolaires qui concernent plus de 1 200 familles de notre territoire.

Les équipements culturels renforcent l'attractivité de notre territoire qu'il s'agisse de l'École de musique, de la Médiathèque et de la diffusion artistique par les actions autour du livre et de la musique.

En 2022, les élus intercommunaux se sont engagés résolument pour accroître encore ce rayonnement culturel en programmant la rénovation énergétique de la médiathèque.

Ils ont également adopté la réalisation du Centre Régional des Arts du Cirque à Échenans sous Mont Vaudois. Bien entendu, nous nous engageons à réaliser la plateforme pour l'accueil du cinéma multiplexe, bowling et laser gamme ainsi que pour la salle des musiques actuelles. Dans le cadre de la préparation du Contrat Métropolitain, une décision très positive a été actée par Madame Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté pour ce projet.

Les deux autres seront financés dans le cadre du Contrat Métropolitain précédent.

Au sein du Pôle Métropolitain que je préside depuis fin 2022 je travaille avec les élus de Belfort et Montbéliard sur les grands sujets d'avenir : en particulier l'émergence d'une ou deux gigafactories sur notre territoire métropolitain et si possible l'une d'entre elles sur le Pays d'Héricourt au bord de la 2 fois 2 voies.

Nous continuons à œuvrer ensemble pour les transports urbains et également pour coordonner nos actions en matière de santé.

En dernier lieu, je veux une fois encore souligner la qualité du travail de tous nos services ainsi que nos échanges fructueux avec les élus et les Maires en particulier pour faire progresser l'attractivité de notre territoire.

Bien cordialement
Burkhalter

Fernand BURKHALTER

Maire d'Héricourt
Président de la communauté
de communes du pays d'Héricourt

L'identité communautaire du Pays d'Héricourt

La Communauté de Communes créée par arrêté préfectoral du 20 novembre 2000 est un établissement public de coopération intercommunale doté de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Elle est composée de 23 communes qui ont décidé de s'unir pour œuvrer ensemble et concevoir un projet de territoire. Elle n'intervient que dans les seuls domaines de compétences qui lui ont été transférés par les communes membres.



10 réunions d'exécutif communautaire

14 réunions de bureau

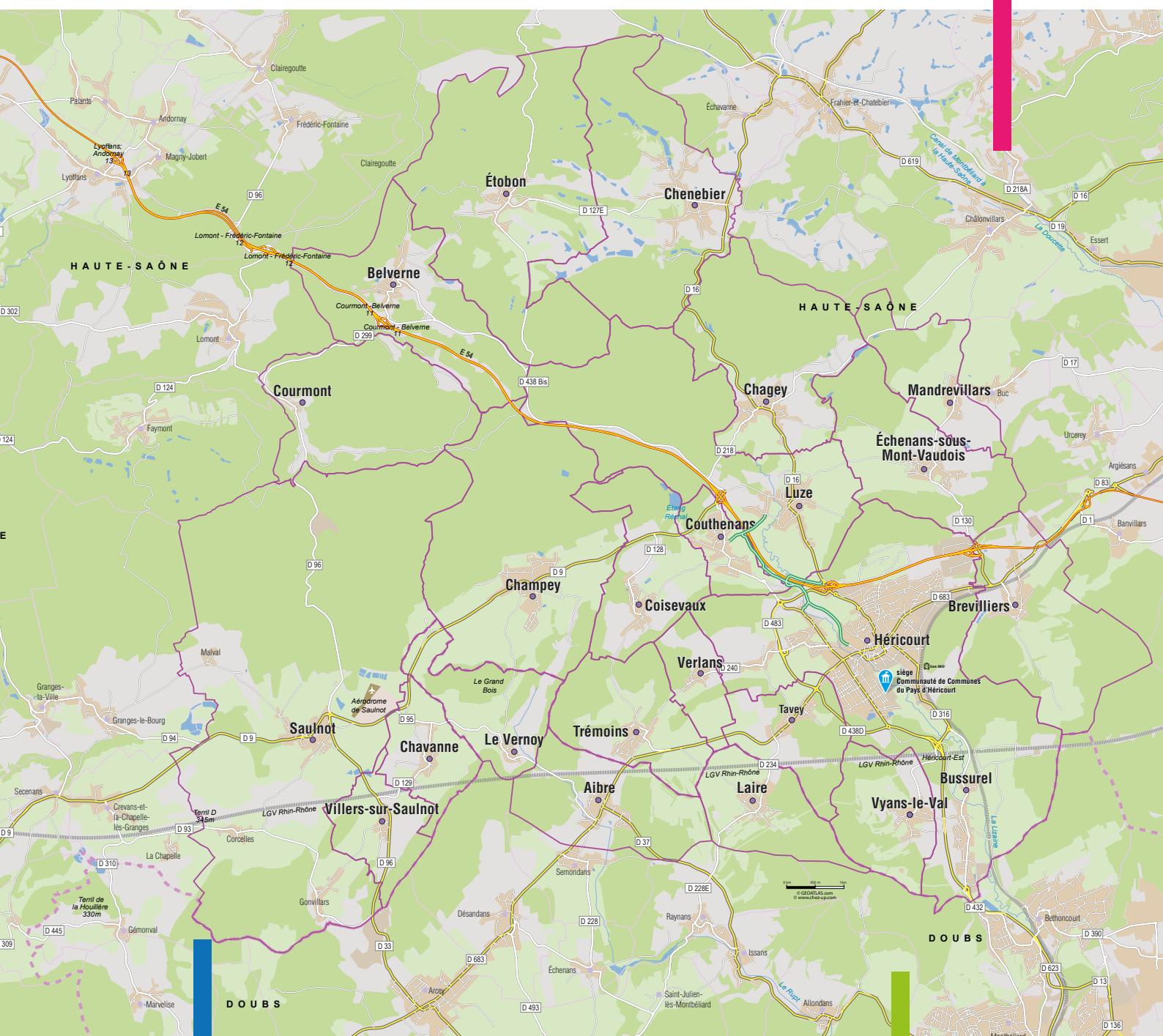
14 réunions de commission

221 délibérations

6 budgets



Siège de la CCPH



Territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

Les Conseillers communautaires

Le Conseil Communautaire est composé de 48 délégués titulaires, 20 délégués suppléants selon la répartition suivante :

**AIBRE**

titulaire : Pascal BOULADE
suppléant : Jean-Marie CUNIN

**BELVERNE**

titulaire : Roger HASENFRATZ
suppléant : Pascal AUBERT

**BREVILLIERS**

titulaire : Michel CLAUDEL
suppléant : Daniel CHARMOILLAUX

**CHAGEY**

titulaire : Nicolas JOUFFRAY
suppléant : Christelle BELTRAN

**CHALONVILLARS**

titulaire : Jean-Claude KUBLER

**CHALONVILLARS**

titulaire : Sophie SEYRIG

**CHAMPEY**

titulaire : Jean VALLEY

**CHAMPEY**

titulaire : Pierre DUVERNOY

**CHAVANNE**

titulaire : Jean-Pierre MATHEY
suppléant : Sébastien SENECOT

**CHENEBIER**

titulaire : Francis ABRY
suppléant : Pierre-Marie BELOT

**COISEAUX**

titulaire : Pascale RAPP
suppléant : Jean-Michel LENORMAND

**COURMONT**

titulaire : Hugues VILLANI
suppléant : Aymeric LARCHER

**COUTHENANS**

titulaire : Jean-Pierre JEANROY
suppléant : David TRIPOGNEY

**ÉCHENANS S/MT VAUDOIS**

titulaire : Dominique CHAUDEY
suppléant : Jean-Luc PAIRIS

**ÉTOBON**

titulaire : Daniel COUSSEAU
suppléant : André LOUIS

**HÉRICOURT**

titulaire : Fernand BURKHALTER



HÉRICOURT
Martine PEQUIGNOT



HÉRICOURT
Pierre-Yves SUTTER



HÉRICOURT
Danielle BOURGON



HÉRICOURT
Christophe VAILLANT



HÉRICOURT
Alain PARCELLIER



HÉRICOURT
Catherine FORTES



HÉRICOURT
Patrick PAGLIA



HÉRICOURT
Dominique VARESCHARD



HÉRICOURT
Luc BERNARD



HÉRICOURT
Dahliia MEDDOUR



HÉRICOURT
Sylvie CANTI



HÉRICOURT
Jean-Luc PARIS



HÉRICOURT
Chantal GRISIER



HÉRICOURT
Ismaël MOUMAN



HÉRICOURT
Maryse GIROD



HÉRICOURT
Christophe GODARD



HÉRICOURT
Sylvie NARDIN



HÉRICOURT
Gilles LAZAR



HÉRICOURT
Sylvie DAVAL



HÉRICOURT
Quentin HAFEKOST



HÉRICOURT

Maryse PORTAZ



HÉRICOURT

Ouari BELAOUNI



HÉRICOURT

Patrick ADAM



LAIRE

titulaire : André-Marie DÉPOUTOT

suppléant : Émile JOSSE



LE VERNAY

titulaire : Myriam IOSS
suppléant : Michel GERARD



LUZE

titulaire : Éric STEIB
suppléant : Fabien DESGRANGES



MANDREVILLARS

titulaire : Jean-Jacques SOMBSTHAY
suppléant : Caroline DEWIER



SAULNOT

titulaire : Jean-François RIBIÈRE
suppléant : Claudine GOUSSET



TRÉMOINS

titulaire : Grégoire GILLE
suppléant : Georges DORMOY



VERLANS

titulaire : Luc BOULLÉE
suppléant : Philippe GUYOT



VILLERS S/SAULNOT

titulaire : Guy GREZEL
suppléant : Jacky BUTEL



YVANS LE VAL

titulaire : Yves LIGIER
suppléant : Étienne NUSSBAUMER

L'exécutif

L'exécutif communautaire est composé de 8 Vice-Présidents.

Président :
Fernand BURKHALTER

1^{er} Vice-président :
Dominique CHAUDEY

Aménagement du Territoire –
Environnement et développement
durable

Conseiller délégué :
Michel CLAUDEL

Participation citoyenne et Très haut
Débit

Conseiller délégué :
Pascal BOULADE

Urbanisme et habitat

Conseillère déléguée :
Pascale RAPP

Eau et assainissement

Conseiller délégué :
Jean-Pierre JEANROY
GEMAPI

Conseiller délégué :
Jean-Pierre MATHEY
Biodiversité et Marais de Saulnot

2^e Vice-président :
Éric STEIB
Développement économique

Conseiller délégué :
Nicolas JOUFFRAY
Tourisme, randonnée et patrimoine

3^e Vice-président :
André-Marie DEPOUTOT
Finances et mutualisation

4^e Vice-président :
Luc BOULLÉE
Culture et sport

Conseiller délégué :
Jean-Claude KUBLER
Communication

5^e Vice-présidente :
Martine PEQUIGNOT
Solidarités, économie sociale et
solidaire, emploi, insertion, formation
et handicap

Conseillère déléguée :
Myriam IOSS
Solidarités et santé

6^e Vice-président :
Jean VALLEY
Déchets ménagers et tri sélectif

7^e Vice-présidente :
Catherine FORTES
Enfance et jeunesse

8^e Vice-Présidente :
Dahlila MEDDOUR
Petite enfance

Le bureau communautaire réunit tous les maires et les Vice-Présidents.

Les compétences de la Communauté de communes du Pays d'Héricourt

Conformément à l'article 13 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les compétences optionnelles des EPCI ont été supprimées. Il y a ainsi des compétences obligatoires et des compétences supplémentaires.

Aussi, la préfecture a demandé en 2022 à tous les EPCI de procéder à la réécriture et à une mise en conformité des statuts. En pratique, il a fallu « alléger » au maximum les statuts et se limiter à les rédiger selon la rédaction du Code Général des Collectivités Territoriales. Toutes les précisions et l'intérêt communautaire ont été inscrites dans une délibération prise à part par le conseil communautaire.

Le conseil communautaire a ainsi adopté à l'unanimité le 27 janvier les statuts actualisés.

Les compétences de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

Compétences obligatoires

Aménagement
du territoire

Développement
économique

Politique locale
du commerce

Promotion
du tourisme

Aire d'accueil
des gens du voyage

Collecte et traitement
des déchets
des ménages

**GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations)**

Compétences supplémentaires

<p>Protection et mise en valeur de l'environnement</p>	<p>Politique du logement et cadre de vie</p>	<p>Politique de la ville</p>
<p>Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire</p>		<p>Action sociale d'intérêt communautaire</p>
<p>Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire</p>	<p>Maison de service public</p>	<p>Haut-Débit</p>
	<p>Aménagement rural d'intérêt communautaire</p>	<p>Gestion, développement et exploitation d'un SIG (Système d'Information géographique)</p>
<p>Participation par voie de subvention aux actions socioculturelles du Collège Pierre et Marie Curie</p>	<p>Défense incendie : Prise en charge des contributions</p>	<p>Transport : Autorité Organisatrice des Mobilités</p>
		<p>Emploi, formation, insertion professionnelle</p>

aménagement du territoire environnement et développement durable



Dominique CHAUDEY

Vice-Président

Les missions

Projet de territoire :

Contribuer au projet de territoire de la Communauté de Communes, en recherchant la transversalité et la complémentarité entre les différents champs d'intervention de la CCPH.

Énergie – climat :

Accélérer et coordonner les actions liées à la transition écologique et énergétique (rénovation de bâtiments, énergies renouvelables, qualité de l'air,

mobilités...), en s'appuyant notamment sur le Plan Climat du Pays d'Héricourt.

Mobilités :

Structurer et promouvoir une offre de mobilité alternative et de déplacements doux.

Partenariats institutionnels :

Construire et animer un réseau de partenaires permettant d'inscrire la réalisation et le financement des

actions de la CCPH en convergence avec les politiques locales, nationales et européennes.

Financement des projets :

Assurer le suivi et la coordination des aides financières apportées aux actions de la communauté de communes, et faciliter le subventionnement des opérations des communes.

Contractualisation



BUDGET : 2 607 532 €

3 agents

120 actions inscrites dans le CRTE

96 circuits de transports scolaires
8 264 trajets Hériva

80 % d'économie recherché avec
la rénovation énergétique de la
Médiathèque

39 337 € de fonds de concours
versés à **3** communes

L'année 2022 est une année de transition, donnant lieu à la préparation de nouvelles périodes de contractualisation.

CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) :

Adopté en Décembre 2021, le Contrat de Relance et de Transition Écologique

(CRTE) est entré dans sa première année de mise en œuvre. Il vient définir la stratégie d'intervention de l'État au cœur du Pays d'Héricourt, et regroupe plus de 120 actions qui seront menées d'ici à 2026 par les communes et la Communauté de Communes.

Une première convention financière a été formalisée, permettant de mobiliser environ **333 000 €** de subvention d'État en 2022. Les actions ainsi soutenues :

COMMUNES	ACTIONS	SUBVENTION ETAT	TAUX
CHAGEY	Eclairage LED des bâtiments communaux	5 715, 54 €	50%
CHAMPEY	Panneaux Photovoltaïques sur le toit du silo de la chaufferie	5 111,58 €	40%
CHAMPEY	Protection et mise en conformité des captages d'eau	93 216, 10 €	45%
COISEVAUX	Réfection de la fontaine aux Dames	4 900 €	35%
HERICOURT	Aménagement des abords d'une friche commerciale DIA	142 500 €	30%
HERICOURT	Restauration de la muraille Nord – Tour du château	16 000 €	40%
HERICOURT	Réfection toiture Musée Minal	8 000 €	40%
HERICOURT	Réfection toiture centre socioculturel Simone Signoret	36 800 €	40%
HERICOURT	Réfection de la toiture de l'école Borey	17 150 €	35%
VERLANS	Aménagement d'une aire de jeux autour de la salle de convivialité	3 310,80€	40%

Parallèlement et dans le cadre du CRTE, un partenariat a également été engagé avec l'État permettant de mobiliser un soutien complémentaire au titre du « Fonds vert » pour des actions programmées en 2023.

CONTRAT MÉTROPOLITAIN / POLITIQUE RÉGIONALE – TERRITOIRES EN ACTION

La nouvelle politique régionale de soutien aux territoires sur la période 2022-2028, dite « Territoires en action », donne lieu à l'élaboration d'un contrat concerté à l'échelle de l'aire urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard.

À ce titre, le Pays d'Héricourt bénéficiera d'une enveloppe d'environ **953 000 €** pour des actions de rayonnement local notamment autour des enjeux suivants :

- Adaptation au changement climatique
- Services à la population
- Santé
- Mobilités actives du quotidien

Un soutien financier complémentaire, d'un montant estimé à **600 000 €**, sera également apporté à des actions d'envergure métropolitaine.

Les négociations engagées en 2022 ont pour objectif de finaliser le contrat en 2023.

FONDS EUROPÉENS – FEDER URBAIN

Dans le cadre de la nouvelle programmation européenne FEDER – 2021-2027, le Pôle Métropolitain Nord-Franche-Comté, en qualité d'Organisme Intermédiaire reconnu par la Région Bourgogne-Franche-Comté, coordonne la stratégie négociée avec l'Europe et la Région permettant de mobiliser les fonds européens à l'échelle de l'aire urbaine.

À ce titre, le Pays d'Héricourt bénéficiera d'une enveloppe d'environ **1 025 000 €** pour des actions structurantes répondant à la stratégie régionale et métropolitaine autour des axes suivants :

- Ville intelligente et durable
- Mobilités durables urbaines
- Infrastructures vertes en ville
- Renouvellement urbain
- Tourisme durable, patrimoine et culture

Les modalités et critères négociés en 2022 permettront la sélection des premiers projets dès 2023.

CONTRAT PACT (Programme d'Actions Concertées Territoriales)

Pour rappel, le contrat PACT, signé en 2015 a permis à la CCPH de bénéficier des aides du Département à hauteur de **1 432 700 €**. Ces aides, bonifiées suite à la signature d'un 1er avenant en 2017, sont passées à **1 525 773 €** et 2 opérations supplémentaires ont été inscrites au contrat. La signature d'un second avenant en 2019 a permis de procéder à un ultime ajustement des projets en cours.

L'enveloppe est à ce jour bien consommée puisque **83,43 %** des crédits, soit **1 272 938 €** ont été utilisés. Sur les 12 opérations inscrites au contrat, 10 sont soldées et 2 sont en cours.

DEPARTEMENT DU DOUBS – PAC 25

Le Département du Doubs reconduit la contractualisation engagée depuis plusieurs années avec les territoires, et permettant de mobiliser des financements spécifiques.

La définition du Contrat PAC 25 a été finalisée à l'automne 2022, associant la Communauté de Communes et les communes de Aibre, Laire, et Le Vernois. Il couvre la période 2022-2028.

Le Pays d'Héricourt bénéficie d'une enveloppe de **315 000 €**, qui se répartit entre **94 500 €** pour la CCPH, et **220 500 €** pour les communes du Doubs. Les actions retenues au titre du volet territorial communautaire, visent à promouvoir l'attractivité socio-culturelle du Pays d'Héricourt et concernent les arts du cirque, la lecture publique et les musiques actuelles.

La signature officielle du Contrat interviendra en 2023.



Le pôle périscolaire des Chenevières

CONTRAT PACT 2

Signé le 26 février 2021, le contrat PACT 2 prend le relai du contrat PACT. C'est le premier contrat PACT 2 signé en Haute-Saône. 18 opérations sont inscrites au PACT 2 pour une enveloppe de **1992 100 €**.

Quatre projets ont déjà fait l'objet d'une notification, 1 opération est soldée et les 13 autres sont à déposer.

CONTRAT DE RURALITÉ

Les opérations inscrites sur la convention financière 2020 relative au Contrat de Ruralité 2017-2020 ne sont pas soldées en 2022. Pour rappel, 12 opérations bénéficient de ces crédits d'Etat pour une enveloppe de **1 731 321 €**. 8 opérations sont notifiées dont 7 en cours de réalisation, 2 sont soldées ou en cours de solde, 1 est en refonte du projet et 1 est reportée sur 2024. Fin 2022, ce sont **834 914 €** qui ont été consommés sur l'enveloppe réservée, soit 48 % des crédits.

Mobilités

Première année, pleine et entière, de mise en œuvre de la compétence « Transports scolaires ». La Communauté de Communes continue à intervenir dans les différents domaines de la mobilité :

- Transports scolaires
- Transport à la demande
- Pistes cyclables



Travaux de rénovation énergétique de la Mairie-école de Chenebier

TRANSPORTS SCOLAIRES : le 1^{er} exercice pour la CCPH

L'offre de service a été confortée pour la rentrée 2022, et s'organise autour de 96 circuits, soit plus de 1 000 élèves transportés quotidiennement. La CCPH propose ainsi une solution de desserte pour l'ensemble des établissements scolaires du territoire intercommunal : écoles maternelles et primaires, collèges et lycée.

Le service a également été organisé de manière à transporter les enfants sur les différents sites d'accueil périscolaire, ou encore sur les lieux d'activité comme le bassin d'apprentissage de la natation.

À noter que les élus communautaires ont fait le choix de la gratuité des transports scolaires et d'une communication audacieuse.



hériva
solutions déplacements Pays d'Héricourt

Transports
Scolaires
Gratuits



TRANSPORT À LA DEMANDE

La fréquentation du service reste relativement stable, avec **8 500 trajets** réalisés en 2022, et qui se répartissent entre :

Transport à la demande : **8 264 trajets**
Navette « gare-hôpital » : **236 trajets**

Le service comptabilise plus de **200** usagers actifs.

Le travail sur l'intermodalité à l'échelle de l'aire urbaine se poursuit, associant le SMTC, Pays de Montbéliard Agglomération et la CCPH, et de manière coordonnée par le Syndicat Mixte des Transports Nord-Franche-Comté. L'enjeu d'interconnexion des 3 réseaux (Optimo, Evolity, Hériva) se traduit par une offre permettant d'articuler les offres de transports comme le Pass'OK (train + bus), ainsi que le ticket unique métropolitain avec accès aux 3 réseaux.

Une étude sur la structuration d'une Autorité Organisatrice des Mobilités à l'échelle de l'aire urbaine a été engagée par le Pôle Métropolitain, en concertation avec les 3 AOM (CCPH, PMA, SMTC).

PISTES CYCLABLES

La Communauté de Communes poursuit le déploiement du Schéma des Voies Cyclables adopté en 2018. Après un premier tronçon de 4 km réalisé en 2019, trois nouveaux tronçons sont en cours de préparation :

- Création d'une passerelle sur le tracé Héricourt – Montbéliard.

- Voie du tram – Phase 2 : 9 km reliant Héricourt à Saulnot, via Couthenans, Coisevaux, Champey, Le Vernoy, Chavanne.

- Connexion à la « Coulée verte » : 9,5 km reliant Héricourt au territoire de Belfort (Coulée verte), via Luze, Échenans-sous-Mont-Vaudois, Mandrevillars, Buc, Châlonvillars.

Sur la base des premiers tracés identifiés, le travail réglementaire préparatoire a été engagé avec l'Etat. Au moyen d'un « Porter à connaissance » communiqué aux services de l'Etat, une étude « Faune – Flore » sera engagée en 2023.

Les premiers axes d'orientations stratégiques ont été identifiés croisant les enjeux liés à la performance énergétique des bâtiments, l'économie verte et de proximité, les mobilités alternatives, et l'adaptation au changement climatique.

Un plan d'actions multi-partenarial sera construit en 2023.

RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE

Action phare inscrite au CRTE, la rénovation énergétique de la médiathèque du Pays d'Héricourt affiche une ambition d'exemplarité, en particulier sur le volet énergétique, permettant d'obtenir la labellisation EFFILOGIS. Le projet a également été identifié comme pilote national par la DRAC, et fait l'objet d'un partenariat étroit avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Etat, l'Union Européenne, les Départements de la Haute-Saône et du Doubs.

Ainsi, l'objectif de performance recherché est de -80 % d'économies d'énergie après rénovation, permettant de générer d'importantes économies de charges de fonctionnement, et d'améliorer la fonctionnalité du bâtiment aussi bien pour les usagers (environ 60 000 à 80 000 passages par an) que les salariés.

Le travail engagé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre permet d'envisager un lancement des travaux au dernier trimestre 2023.

Énergie - Climat

PLAN CLIMAT

Démarche réglementaire et obligatoire, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) vise à définir une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de performance énergétique, et d'adaptation au changement climatique.

Sur la base du diagnostic finalisé en 2022, le PCAET est entré dans la phase d'élaboration de la stratégie. À cet effet, la Communauté de Communes a organisé des ateliers participatifs permettant de mobiliser les acteurs locaux.



AED et fonds de concours : un coup de pouce pour les communes

AED :

Comme chaque année, la CCPH soutient financièrement les communes. 5 communes ont ainsi bénéficié de l'abondement par la CCPH de l'Aide Exceptionnelle Départementale qui s'élève à 10 648,80 € pour 2022.

AED 2022	
COMMUNES	MONTANT VERSÉ
CHALONVILLARS	2 442,45 €
ÉTOBON	2 477,55 €
BREVILLIERS	2 518,20 €
VILLERS-SUR-SAULNOT	1 472,85 €
WYANS-LE-VAL	1 737,75 €
TOTAL	10 648,80 €

Fonds de concours aux communes :

Depuis 2011, la CCPH a affirmé sa volonté d'accompagner financièrement les communes dans leur développement en votant une enveloppe de fonds de concours à chaque nouveau mandat. Ainsi, une part forfaitaire de 12 000 € par commune et une part variable de 15 € déterminent l'enveloppe individuelle du fonds de concours. C'est donc une enveloppe de 598 350 € qui est affectée à cette politique sur la mandature. La commune de Coisevaux a bénéficié de la totalité de son fonds de concours de 17 205 € pour la réfection de son aire de jeux.

La commune de Belverne a également consommé son enveloppe de 14 220 € pour divers travaux d'investissement sur la commune.

Quant à la commune de Courmont, la consommation de l'enveloppe a été partielle puisque ce sont 7 912,50 € sur l'enveloppe de 14 040 € qui ont été consommés pour la réfection du chemin d'accès et la sécurisation de la réserve incendie.

Au total, 49 986,30 € ont été dépensés au titre des fonds de concours aux communes sur l'année 2022.

Fonds de concours 2022	
COMMUNES	MONTANT VERSÉ
COISEVAUX	17 205,00 €
COURMONT	7 912,50 €
BELVERNE	14 220,00 €
TOTAL	39 337,50 €

Urbanisme et Habitat

**Pascal BOULADE**

Conseillé délégué
Urbanisme
et habitat

EN CHIFFRES

BUDGET : 81 760 €**1** agent**78** nouveaux contacts**14 100 €** de subventions CCPH**50 %** des projets localisés sur
Héricourt et 50 % dans les villages

90 % des contacts sont des propriétaires occupants avec une prédominance des retraités sur les actifs. Contact pris directement auprès de SOLIHA pour 46 % des propriétaires.

Service commun du Droit des sols

Mis en place en juillet 2015, le service commun d'Application du Droit des Sols de la CCPH gère le traitement des demandes d'usagers en matière de documents d'urbanisme pour les 19 communes qui ont adhéré. Ce sont donc près de 5 600 dossiers qui ont été traités par les agents, dont 763 en 2022.

Nouveauté cette année depuis le 1^{er} janvier, les demandes de permis de construire, de déclaration préalable et certificats en matière d'urbanisme se font en ligne. C'est un service sécurisé, gratuit et facilement accessible. Ce n'est pas obligatoire sauf pour les demandes concernant la Ville d'Héricourt. Aussi, ce type de démarche dématérialisé permet un gain de temps et d'argent et offre plus de transparence et des échanges facilités avec l'administration.

COMMUNE	TOTAL PAR COMMUNE 2015	TOTAL PAR COMMUNE 2016	TOTAL PAR COMMUNE 2017	TOTAL PAR COMMUNE 2018	TOTAL PAR COMMUNE 2019	TOTAL PAR COMMUNE 2020	TOTAL PAR COMMUNE 2021	TOTAL PAR COMMUNE 2022	TOTAL PAR COMMUNE
BELVERNE	2	4	4	5	4	8	5	6	38
BREVILLIERS	9	15	9	16	40	27	14	16	146
CHAGEY	4	9	16	12	31	22	25	17	136
CHALONVILLARS	8	30	39	33	56	52	56	54	328
CHAMPEY	8	17	17	9	29	23	48	42	193
CHENEBIER	10	22	32	30	39	57	62	41	293
CLAIREGOUTTE	0	19	22	22	26	19	12	5	125
COUTHENANS	4	10	18	19	50	39	33	40	213
ÉCHENANS	12	17	25	26	23	31	33	22	189
ÉTOBON	5	10	7	10	15	19	11	11	88
HÉRICOURT	158	340	347	418	372	344	451	373	2803
LUZE	6	22	32	20	60	61	53	47	301
MANDREVILLARS	8	21	24	42	35	17	19	39	205
SAULNOT	11	23	27	22	33	39	45	21	221
TAVEY	9	17	12	22	13	0			73
VERLANS	7	2	4	10	8	6	10	8	55
VYANS LE VAL	7	9	11	15	21	14	20	13	110
LE VERNY			7	3	5	5	10	0	30
CHAVANNE			1	3	7	9	18	8	46
TOTAL	268	587	654	737	867	792	925	763	5593

Avancement dans l'élaboration du PLUi du Pays d'Héricourt

Dans la continuité de l'élaboration du PLUi, une réunion de travail pour l'élaboration du règlement écrit des villages (zone UD) s'est tenue le 5 avril à Verlans.

Le cabinet DELPLANQUE-MEUNIER a présenté un modèle de règlement très complet pour servir de base de travail.

L'objectif de cette réunion était donc de travailler collectivement afin d'obtenir un règlement qui convienne au plus grand nombre et qui sera facile à instruire.



HABITAT 2020 :

Moins de dossiers mais des coûts travaux plus élevés

En 2022, 78 nouveaux contacts ont été enregistrés et 26 ont d'ores et déjà été classés sans suite. Le classement sans suite peut être dû à des revenus

trop élevés, un logement de moins de 15 ans ou une inéligibilité du projet (dossier éligible au dispositif « MAPRIMERENOV » et traité directement par le propriétaire et non par SOLIHA).

37 dossiers ont été déposés en 2022 et ont généré près de 800 000 € de travaux pour plus de 290 000 € de subventions réservées tous financeurs confondus, dont 14 100 € de la CCPH.

	MA PRIMERENOV' SERENITE	HABITER FACILE (Autonomie curative)	FAÇADES	TOTAL
(Autonomie curative)	FACADES	TOTAL		
Nombre de projets subventionnés	9	19	9	37
Montant des travaux	361 757 €	199 767 €	234 814 €	796 338 €
Montant des subventions	180 557 €	105 914 €	7 200 €	293 671 €
Dont ANAH	155 152 €	77 799 €	X	232 951 €
Dont PRIME HM	12 005 €	X	X	12 005 €
Dont CONSEIL DEPARTEMENTAL	4 500 €	18 000 €	X	22 500 €
Dont CCPH	6 900 €	X	7 200 €	14 100 €
Dont Caisses de retraite	2 000 €	10 115 €	X	12 115 €
Moyenne travaux par dossier	40 195 €	7 925 €	26 090 €	
Moyenne de subvention par dossier	20 062 €	4 299 €	800 €	
Taux moyen de subvention	50 %	50 %	3 %	

HABITAT :

Conclusion de l'étude d'opportunité

En juillet 2022, l'étude d'opportunité à la mise en place d'une OPAH RU sur la CCPH commandée auprès de SOLIHA a été rendue. L'objectif de cette étude était de définir la faisabilité et les conditions de mise en œuvre d'une OPAH-RU à l'échelle du centre-ville d'Héricourt et en relation avec le territoire de la CCPH, mais également de réaliser un état des lieux synthétique du parc de logements.

Pour la CCPH, le but de cette étude était ensuite de candidater auprès du Département. La CCPH peut désormais

réaliser une étude pré-opérationnelle mutualisée avec la Communauté de Communes du Pays de Lure à la demande du Département.

Les premiers échanges avec la CCPL ont pu être organisés fin d'année 2022.

Pour rappel : Qu'est-ce qu'une OPAH RU ?

Il s'agit d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de

Renouvellement Urbain qui se matérialise par une convention de partenariat signé entre l'ANAH, la collectivité contractante (ici la CCPH et la CCPL) et le Département. Signée pour une durée de 3 à 5 ans, cette convention expose le diagnostic, les objectifs, le programme d'actions à engager et précise les engagements de chaque signataire. Le but d'une OPAH est de mettre en place une stratégie opérationnelle pour améliorer l'habitat sur le territoire défini dans le cadre de cette opération.

Accueil du Truck Adapt à Héricourt

La CCPH, la CAPEB (syndicat patronal de l'artisanat) et 7 autres Communauté de Communes haut-saônoises ont organisé entre le 23 et le 28 juin 2022, un événement itinérant inédit dont l'ambition était de favoriser le maintien à domicile des seniors et des personnes ayant perdu leur autonomie.

Le 27 juin 2022, la CCPH a accueilli le « Truck Adapt » sur la place du marché et au Centre Simone Signoret pour une journée de sensibilisation totalement gratuite. Ce camion présentait les

différents aménagements possibles dans un logement en termes d'adaptabilité et de maintien de l'autonomie.

Il était également possible pour les personnes intéressées de rencontrer SOLIAH et la CAPEB afin d'avoir des renseignements techniques, financiers et administratifs sur d'éventuels travaux à réaliser.



Accueil des usagers au Centre Signoret



Eau et assainissement



Pascale RAPP

Conseillère déléguée
Eau et assainissement



Jean-Pierre JEANOY

Conseiller délégué
Gemapi

EAU ET ASSAINISSEMENT

l'étude eau et assainissement confiée
au cabinet KPMG se poursuit pour une
remise des conclusions début 2023.



La Lizaine
à Héricourt

Jean-Pierre JEANROY, Conseiller délégué Engagement de la CCPH dans l'élaboration d'un Plan d'Actions et de Prévention des inondations (PAPI)

GEMAPI

Le risque inondation est le risque naturel le plus important en France métropolitaine. Les 2 grandes agglomérations du Pôle métropolitain que sont Belfort et Montbéliard sont particulièrement vulnérables à ce risque et ont à ce titre été identifiées territoire à risque important d'inondation (TRI).

La Communauté de communes du Pays d'Héricourt est moins impactée par ce risque cependant les différents cours d'eau du Pays d'Héricourt et plus particulièrement la LIZAINE font partie du bassin versant de la SAVOUREUSE et de l'ALLAN.

Depuis les années 1990, plusieurs démarches ont été entreprises afin de réduire la vulnérabilité du territoire, dont un premier plan d'action de prévention des inondations (PAPI), signé en 2004 entre le Département du Territoire de Belfort, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard, l'Etablissement

Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône et Doubs et l'Etat. Une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) sur le TRI de Belfort-Montbéliard a par la suite été arrêtée.

Cependant, des actions restent à mener. C'est pourquoi il est nécessaire, dans le cadre de la compétence GEMAPI, d'œuvrer à préparer l'ensemble de ce territoire à faire face à ce risque majeur.

Pour cela, le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est l'outil privilégié. Ce dispositif contractuel, proposé par l'Etat, permet de mettre en œuvre des actions de prévention visant à réduire les conséquences et les dommages provoqués par les inondations sur les personnes, les biens et les activités économiques, en bénéficiant d'un soutien financier non négligeable de la part de l'Etat, notamment via le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM, dit « Fonds Barnier »).

La démarche s'effectue en deux temps :

- Un programme d'études préalables visant à réaliser les études nécessaires pour établir un diagnostic approfondi du territoire, définir la stratégie et le programme d'actions (durée moyenne 2 à 3 ans) ;
- Le PAPI qui vise à mettre en œuvre les différentes actions (durée maximale 6 ans).

En l'absence de structure locale compétente à cette échelle, l'animation de la démarche a été confiée à l'EPTB Saône et Doubs, qui :

- est la seule structure actuellement compétente à l'échelle de la SLGRI ;
- co-anime déjà la SLGRI.

Chaque collectivité restera toutefois maître d'ouvrage des actions sur son propre territoire.

Développement économique



EN CHIFFRES

BUDGET : 5 678 990 €

2 agents

3 nouvelles entreprises au pôle de développement économique des Guinnottes

8 nouvelles cellules seront créées sur la zone des Champs Piot

600 emplois aux Guinnottes

2 petits déjeuners d'entreprises organisés

Les missions

Promouvoir l'attractivité économique du territoire.

Promouvoir l'offre commerciale et artisanale locale en partenariat avec l'association des commerçants du Pays d'Héricourt.

Proposer une offre foncière adaptée aux besoins des **entreprises** par l'aménagement de zones d'activité et la construction d'une offre immobilière artisanale en partenariat avec les acteurs de l'immobilier d'entreprise.

Soutenir les investissements matériels des TPE en partenariat avec la Région.

Soutenir le développement des entreprises de type industriel par des aides aux investissements immobiliers

en partenariat avec le Département et la Région.

Être partenaires des différents acteurs du développement économique à l'échelle de l'aire urbaine, du Département et de la Région (Pôle Métropolitain, réseau économique territorial, Agence économique régionale, SEDIA, ...)

Accompagner la création et le développement des TPE à travers le dispositif de prêts d'honneur en partenariat avec Initiative Haute-Saône.

Assurer une animation territoriale à travers des rencontres thématiques avec l'appui des acteurs du territoire.

Gérer le Centre d'Affaires Pierre Carmien.

Pôle de développement économique

L'année 2022 a marqué l'arrivée au PDE des Guinnottes de nouvelles entreprises :



SC70, recycleur automobile historiquement situé sur la commune de Brevilliers, qui développe son entreprise



PackMat, fabricant de compacteur, anciennement situé rue Paul Vinot au centre-ville d'Héricourt



Le cabinet d'expertise comptable In Extenso

Durant cette période, une rotation s'est également produite sur l'hôtel d'entreprise, avec l'arrivée d'Action Habitat, société de bâtiment second-œuvre.

Pour rappel, l'arrivée de ces nouvelles entreprises en complément des entreprises déjà présentes sur la PDE des Guinnottes, offre un bassin de 600 emplois.

Champs Piot

La CCPH accompagne le Département de la Haute-Saône dans la relocalisation de son centre technique sur la zone des champs Piot à Saulnot.

Cet espace, plus central par rapport au secteur d'intervention des agents du Département, permettra d'optimiser le fonctionnement du service départemental d'entretien des routes. Les élus communautaires ont validé l'AVP des travaux d'aménagement pour l'accès à une parcelle qui sera mise à disposition du Département.

Sur cette même zone, un projet privé de bâtiment à vocation économique a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire. Celui-ci se composera de 8 cellules pour une superficie de 1 000 m².



A2E, Concepteur de solutions Électroniques, visite en Présence du Sous-Préfet

La Tuilerie

Avec le départ de la dernière entreprise locataire en février 2022, le site de la tuilerie fait l'objet d'un projet de requalification en deux temps validé en 2022 pour des travaux engagés en 2023 :



Industrie

Aides aux entreprises industrielles

Depuis 2019, la CCPH est engagée aux côtés des autres collectivités du Nord Franche-Comté dans le cadre du dispositif « Territoires d'Industrie » piloté par l'État et la Région.

Une mission spécifique intitulée « Rebond industriel » a permis de flécher une enveloppe d'aide en faveur des entreprises du Nord Franche-Comté

- Démolition d'un bâtiment de 3 000 m² ;
- Construction de 10 cellules artisanales.

ayant des projets d'investissement créateurs d'emploi.

Sur le territoire de la CCPH, deux entreprises ont été retenues et accompagnées financièrement sur leurs investissements matériels : Creathes et A2E.

En parallèle, la CCPH a maintenu sa politique d'aide à l'immobilier d'entreprise en partenariat avec le Département et la Région.



Creathes, spécialiste du micro-encapsulage



L'ADN-FC a pour mission de susciter et favoriser la création de nouvelles richesses économiques tout en veillant à préserver l'économie existante.

Adhésion ADNFC

Les élus du conseil communautaire ont voté l'adhésion de la CCPH à l'Agence de Développement Nord Franche-Comté. Ce nouveau partenariat permet à toutes les intercommunalités du Pôle Métropolitain d'unir leurs forces sur le volet du développement économique.

Commerces, entreprises

P'tits Dej Entreprises

Plusieurs petits déjeuners organisés par la CCPH avec le soutien des partenaires locaux ont été organisés à destination des TPE et PME de la Communauté de Communes. Ceux-ci ont abordé les thèmes de l'aide au recrutement, de la marque employeur et des nouvelles générations dans le monde professionnel.



Juillet 2022 :
Présentation par la CCPH des aides à l'embauche

Créaffaires

Comme chaque année, la CCPH en association avec BGE, organise un speed-meeting à destination des porteurs de projets dans la création d'entreprises. Cet évènement, permet aux futurs dirigeants d'entreprise de rencontrer les différents organismes avec lesquels ils devront travailler pour la réussite de leur entreprise...



Les intervenants sont des banquiers, mutualistes, assureurs, organisme de fonds de soutien, Pôle emploi, etc

Accueil

Le service développement économique de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a pour mission de rencontrer les porteurs de projets et futurs dirigeants d'entreprise tout au long de leurs parcours de création.

Ces rencontres permettent d'orienter ces derniers vers les partenaires de la CCPH tels que BGE (expert conseil en création d'entreprises), l'ADIE et Initiative Haute-Saône (organisme de prêt d'honneur co-financé par la CCPH à destination des créateurs d'entreprises) mais aussi la CCI et la CMA.

De plus, grâce à la veille permanente sur les locaux économiques vacants, cette rencontre peut être l'occasion d'établir une connexion locataires / vendeurs et chercheurs de foncier / locaux.

Le Pays d'Héricourt a d'ailleurs vu naître de nombreux nouveaux commerces sur l'année 2022.

Restaurant Planète Wok dans la zone en Salamon, l'espace de jeu Colizeum aux Champs Frédéric, la boulangerie JG à Châlonvillars, le centre de beauté Angel'Onglerie rue Général de Gaulle, le cabinet Sophr'O à la place Brossolette et également le studio photo Images et Emotions.



JG Boulangerie fournit le pain aux centres périscolaires de Châlonvillars et Échenans



Tourisme cadre de vie patrimoine

EN CHIFFRES

BUDGET : 28 756 €

1 agent

16 sentiers entretenus par les SGH
randonnée

9 tronçons entretenus par les
randonneurs de la Vallée du Rupt

1 205 € d'achat de fournitures et de
petit équipement

4 056 € de participation à la gestion
et à l'entretien des sentiers

5 970 € de travaux de
débroussaillage

43 topoguides vendus



Eric STEIB
Vice-Président



Nicolas JOUFFRAY
Conseiller délégué

Les missions

Développement local :

Soutenir le dynamisme et l'attractivité du territoire, en particulier dans les domaines de l'**habitat**, du **tourisme** et du **patrimoine**, du partenariat avec les associations locales...

Patrimoine : la Ceinture Fortifiée Séré de Rivières

Depuis 2018, la CCPH s'est associée au Grand Belfort, au Pays de Montbéliard Agglomération et à la ville de Giromagny pour travailler sur la valorisation du patrimoine fortifié réalisée par le Général Séré de Rivières.

En 2022, le collectif a travaillé sur la charte graphique, le site internet et l'élaboration d'une Z card. L'avancement de ces actions a été présenté aux élus, partenaires et associations des forts

lors d'une réunion organisée à la CCPH le 21 juin 2022. Le lancement de ces outils promotionnels est prévu pour la saison touristique 2023.

La participation financière de la CCPH sur ce projet s'élève à **1 957,89 €** pour l'année 2022.



Présentation aux élus

TOURISME : Toujours plus d'actions pour valoriser le territoire

Destination 70
Marmont

Destination70 : vivre vos émotions ❤️
Niché dans un écrin de verdure, le Fort du Mont Vaudois vous promet un voyage hors du temps 🏰 Levée du pont-levis, reconstitutions... Lors de visites guidées, des passionnés vous feront revivre les heures sombres de la Seconde Guerre Mondiale 🏴
Ce dimanche 15 mai 2022, le Fort vous accueille pour la 12ème journée du pain, de 10h à 18h 🍞
Plus d'infos : destination70.com/vivre-vos-émotions
Etienne Kopp (photographe)



ANECDOTE :

Lors de la campagne digitale, c'est le Fort du Mont Vaudois qui a touché le plus de personnes avec 328 421 vues et 129 057 clics sur le lien du fort.

Pour rappel, en mars 2018, la CCPH a signé un protocole de coopération pour la mise en œuvre de nombreuses initiatives en matière de communication touristique. Il s'agit d'un partenariat entre plusieurs EPCI, piloté par Destination 70.

+ 1 page pub rédigé par un journaliste, dans le magazine « Montagnes des Vosges ». Le numéro a été vendu du 20 juin et jusqu'à fin octobre. La CCPH a été abordée sous l'angle du tourisme vert avec une mise en valeur de nos sentiers de randonnée.

Le plan d'action 2022 a développé les actions suivantes :

- Des actions de communication numérique au printemps et en été avec la réalisation de 2 campagnes digitales internes sur les réseaux sociaux (Instagram et Facebook).
- Réalisation d'une campagne externe avec l'agence WEYU, qui travaille avec des médias internet. Pour le Fort du Mont Vaudois, on y a présenté la fête du pain. Cette campagne a concerné 600 000 visiteurs /mois sur le site younder.fr, 120 000 followers sur les réseaux sociaux et une audience urbaine à 70 % Paris et Ile de France
- Un partenariat avec les TV locales durant le printemps avec diffusion d'un spot de 20 secondes sur les télés Alsace20 et Vosges TV.
- La rédaction d'un dossier de 9 pages

• La mise en place d'un affichage JC DECAUX dans les villes de Nancy, Épinal et Mulhouse pour un total de 270 panneaux publicitaires sur 15 jours au printemps. Les visuels présentent la distillerie de Fougerolles, le Plateau des 1000 Étangs et le patrimoine de Luxeuil-les-Bains.

• La réalisation du passeport VDS initié fin 2022 où la CCPH a souhaité être pilote du projet en partenariat avec Ronchamp Tourisme.

Un spot radio a été diffusé au mois de juin sur Nostalgie Mulhouse et Nostalgie Nancy (auditeurs 40-45 ans), RTL2 Mulhouse (35-49 ans) et Radio DKL Mulhouse (+ 50 ans). 103 spots supplémentaires ont été diffusés les week-ends de juin.

L'ensemble de ces actions a consommé 66 233 € reliquat inclus avec une participation communautaire de 1 563,50 €.

Randonnée : Des sentiers bien entretenus grâce au partenariat avec les associations de randonnée



Depuis 2007, le CCPH et les SGH randonnée travaillent ensemble pour proposer des sentiers de qualité aux promeneurs. Missionné par la CCPH, le Club des SGH randonnée entretient 136 km de sentiers pour un forfait kilométrique annuel de 3 536 €.

Depuis, 2020, avec l'élargissement du périmètre communautaire aux communes de Laire, Le Vernoy et Aibre, la CCPH a également missionné les Randonneurs de la Vallée du Rupt pour l'entretien des 20 km de sentiers de ces communes du Doubs. L'association perçoit un forfait kilométrique de 520 €.

Les actions d'entretien à la charge des associations sont :

- Petit nettoyage des sentiers.
- Vérification de l'état du balisage.
- Remplacement des plaquettes manquantes.
- Réfection de la signalétique directionnelle dégradée.
- Contrôle de l'état des ouvrages mis en place (pont pour franchissement de ruisseaux, passage de clôtures, main courante, ...).

De son côté, la CCPH :

• Fournit au club le matériel nécessaire à l'entretien des sentiers (poteaux et scellements, signalétique, plaquettes, pictogrammes, petit matériel).

• Réalise les travaux d'aménagement lourds via l'entreprise d'insertion Erige qui est spécialisée dans la préservation du patrimoine et de l'environnement pour les travaux de débroussaillage.

Développement culturel



Luc BOULLÉE
Vice-Président

Médiathèque François Mitterrand



BUDGET : 1 792 780 €

11 agents

230 œuvres dans l'artothèque

Fréquentation : **59 240** entrées dans l'établissement

Adhérents :

Inscrits actifs : **2182** dont :

1291 enfants de 0 à 14 ans

703 adultes de 15 à 64 ans

188 adultes de 65 ans et +

Prêts : **169 755** prêts

Les missions

La loi :

Le 21 Décembre 2021, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté à l'unanimité une loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

Pour la première fois en France, les missions des bibliothèques publiques sont définies par la loi. Ainsi le texte prévoit que les bibliothèques doivent :

- garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs,
- favoriser le développement de la lecture,
- jouer un rôle dans la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme, la conservation et la transmission du patrimoine et l'exercice des droits culturels,
- coopérer avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires,
- garantir la liberté et la gratuité d'accès aux espaces publics des bibliothèques de même que la consultation sur place,
- mettre en œuvre sous la responsabilité des professionnels une politique documentaire avec une exigence de pluralisme et de diversité des collections,
- appliquer le principe d'exemption de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales.

Cette nouvelle loi reconnaît également la notion de lecture publique d'intérêt intercommunal.



Dans le Pays d'Héricourt :

La CCPH a intégré l'ensemble de ces grands enjeux bien avant la promulgation de la loi. Ainsi la Médiathèque F. Mitterrand répond aux missions formalisées par le législateur en permettant aux publics :

- d'accéder librement aux locaux sur des horaires élargis (32 heures hebdomadaire du mardi au samedi),
- d'appliquer des prix bas pour pouvoir emprunter des documents (avec notamment la gratuité pour les moins de 18 ans et les personnes sans emploi),
- de proposer une multiplicité de supports à emprunter (livres, magazines, jeux, jeux vidéo, CD, œuvres d'art, consoles de jeu, ressources numériques),
- de permettre d'emprunter un nombre illimité de documents pour trois mois,
- de participer à l'inclusion numérique par la mise à disposition de matériel informatique, de wifi gratuit et d'accompagnements personnalisés à la demande,
- de développer des services favorisant une approche pluridisciplinaire de la culture et des loisirs (livre et lecture, jeu, arts plastiques, nature, musique...),
- de proposer de nombreuses animations dans tous les domaines et gratuites pour tous,
- de construire des partenariats d'Éducation Artistique et Culturelle avec de nombreux partenaires du territoire,
- d'intégrer à ses actions de médiation les publics éloignés ou empêchés (social, handicap, allophones...),
- d'innover et de proposer régulièrement de nouveaux services (ludothèque, FabLab, artothèque, Micro-Folie...),
- de faire vivre ses collections documentaires par une politique d'acquisition pluraliste qui tient compte des suggestions des emprunteurs,
- d'assurer les liens avec les bibliothèques municipales des communes du Pays d'Héricourt en partenariat avec la Médiathèque Départementale.

Offre de service

Fonds documentaires

La médiathèque propose **10 000 livres adulte** et **15 000 livres jeunesse** au prêt. (romans classiques, policiers, de l'imaginaire (SF et fantastique), documentaires, BD, comics, mangas, albums.

Ludothèque

La médiathèque propose **1700 jeux** de société, **100 grands jeux** en bois et **470 jeux vidéo**.

Micro-folie

Inaugurée en octobre 2021 : Réunissant des centaines de chefs-d'œuvre de 12 institutions et musées nationaux à découvrir sous forme numérique.

Cette galerie d'art virtuelle mêlant arts plastiques, design, architecture est une offre culturelle unique et ludique. En 2021-2022, **1 832 élèves** de la maternelle au collège ont découvert la Micro-folie.



Hérilab (2017)

Hérilab est un fablab dédié aux arts graphiques, à la micro-édition artistique (impression artisanale) et à la reliure d'art. Un parc de machines et d'outils sont mis à disposition du public avec un accompagnement technique et artistique personnalisé, pour vous permettre de créer en toute liberté.

Fréquentation :

- **360 particuliers** ;
- **480 personnes** dans le cadre d'actions groupées.



les faits marquants de l'année

Dans le cadre de la Convention Territoriale de Développement Culturel et d'éducation artistique et culturelle (2021-2023)

Compagnie ZOCHA

Jun 2022, la Cie Zocha et ses artistes se sont donc installés sur la commune de Brevilliers en y apportant un univers artistique : un spectacle déambulatoire intitulé "Quand j'avais 6 ans" a été réalisé avec les habitants et les enfants de la commune en s'appuyant sur leurs témoignages.



Compagnie Un Château en Espagne

Cheminement poétique, exposition artistique, spectacle Blanche en juin 2022 à Héricourt, temps fort qui a permis de valoriser tous les travaux artistiques réalisés avec les écoles, le collège, les familles, les résidents de l'EHPAD au cours de la saison 2021-2022.

Octobre 2022 : Démarrage 2^e saison de la Compagnie Un Château en Espagne sur le Pays d'Héricourt dans le cadre du CTDCEAC. La compagnie a fait le choix de s'adresser au plus petits avec le spectacle La Mécanique du Vent à l'Odyssée du cirque.



Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture (2021-2023) :

des ateliers et viennent compléter l'offre de livre et de jeux proposée par la médiathèque.

Les services innovants de la médiathèque (FABLlab, NUMHÉRILAB, MICRO-FOLIE, ARTOTHÈQUE) proposent des animations, des créations, des résidences et des rencontres d'artistes,

EN CHIFFRES

23 agents**3** représentations du spectacle « Dancing Palace » par l'ensemble Choréia**362** élèves inscrits en 2022 dont **144** pour Héricourt, **147** des villages et **71** extérieurs à la CCPH.**177** élèves suivent une formation musicale**209** pratiquent un instrument**154** élèves sont inscrits dans les différents ensembles de pratiques collectives**118** élèves pratiquent une activité annexeConcert promenade
au Fort du Mont Vaudois

École de musique intercommunale

Audition « jeunes solistes »



Un retour à la normale

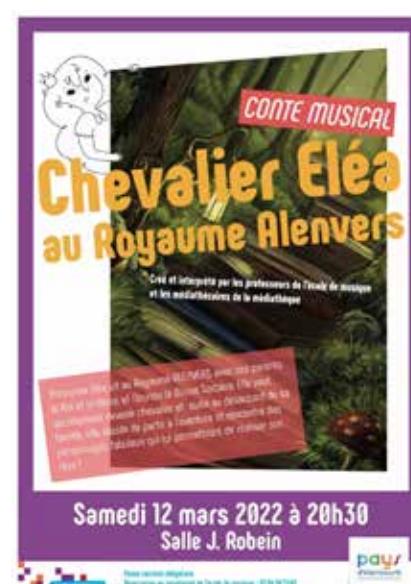
Bien qu'encore perturbée par quelques restrictions en début d'année, 2022 a signé un retour à la normale avec plus d'une vingtaine d'auditions de nos classes d'instrument et d'ensembles tout au long de l'année.

Des collaborations

Des projets de plus grande envergure ont également pu être organisés en collaboration avec d'autres services, des associations locales ou d'autres établissements d'enseignement musical. En effet, le conte « Chevalier Eléa au Royaume Alenvers » a été co-écrit puis joué avec la Médiathèque François Mitterrand. Après des représentations scolaires, une séance tout public a également pu être organisée. Une captation vidéo a été réalisée et le spectacle publié sur la chaîne YouTube de la médiathèque.

D'autre part, nos élèves ont pu participer à des concerts en collaboration avec de plus grands ensembles. La classe de saxophones a participé à la rencontre « Au son des saxs » organisée sur Mulhouse, réunissant plus d'une centaine d'instrumentistes. Plus localement, les élèves de notre Harmonie Junior ont été invités à se joindre à l'Harmonie lors de leur concert de printemps.

Enfin, des projets originaux ont pu être menés avec des associations héricourtoises. Un concert-promenade a été coorganisé avec les Amis du Fort du Mont-Vaudois (AFMV) pour la fête de la musique, permettant à de nombreuses personnes de visiter le fort en musique. Histoire et Patrimoine d'Héricourt (HPH) a également participé à l'organisation d'un concert orgue et pianoforte au musée Minal.



Des projets pour les écoles

En plus du travail de notre intervenante en milieu scolaire, l'École de Musique a également proposé des animations musicales aux écoles primaires. En effet, « Chevalier Éléa au Royaume Alenvers » a pu être contée à presque 300 élèves de la Communauté de Communes en mars.

D'autre part, les professeurs se sont rendus dans les classes afin d'y présenter leurs instruments et réaliser un petit concert à la fin de l'année scolaire puis à la rentrée et enfin vers Noël. À ces occasions, les enfants des classes élémentaires étaient invités à réaliser une initiation à l'École de Musique, permettant de découvrir un instrument pendant quelques séances. L'essai des instruments de musique que nous enseignons était également possible lors de nos portes ouvertes, les 2 juillet et 10 septembre.



Concert de noël



Portes ouvertes



Concert à l'école POIREY

Finalement, l'année 2022 aura bien marqué un retour à la normale avec des projets réunissant de nombreux musiciens et des publics variés.

Reprise des concerts de fin d'année

L'année 2022 a aussi marqué la reprise des concerts du mois de mai à La Cavalerie. En effet, l'Harmonie a pu ouvrir le bal avec son concert de printemps. Puis Choreia s'est produit au cours de 3 soirées sur le spectacle « Dancing Palace » pour le plaisir de presque 1 000 spectateurs. Ensuite,

plus de 600 personnes ont pu découvrir les Crazy Monday, la nouvelle chorale jazz/pop/rock de notre établissement, lors de 2 concerts. Les Burlesques n'étaient pas sans reste puisqu'ils ont assuré la première partie de ces 5 représentations. Par ailleurs, les Crazy Monday ont été invités au Mois Givré de Belfort, permettant de faire rayonner le dynamisme de notre intercommunalité dans l'Aire Urbaine.



Les Burlesques

Challenge régional

Développement sportif



Luc BOULLÉE
Vice-Président

EN CHIFFRES

BUDGET : 595 772 €

5 mns

2 Gardiens de gymnase

6 équipements sportifs gérés par la CCPH

15 séances de natation par enfant pour l'année scolaire

Travaux en vue pour la piste de BMX de Châmpey

En 2021, la Communauté de communes a déclaré d'intérêt communautaire la piste de BMX de Châmpey.

Aussi, le club de Châmpey accueillera le challenge de France en juin 2023.

Des travaux doivent donc être lancés pour respecter les normes fédérales. La butte de départ doit faire l'objet d'une mise à niveau « inter-challenge » avec

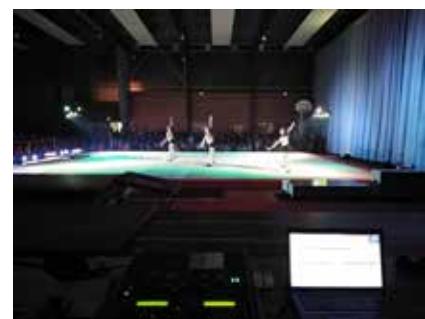
la mise en place d'une nouvelle grille de départ aux normes et le reprofilage de la première ligne. Ces travaux doivent être entrepris avant le mois de mai 2023 afin de ne pas remettre en question l'accueil par le club de ce challenge.

L'année 2022 a été consacrée au travail de préparation pour conduire ce chantier dans les délais et dans les budgets dédiés.



Équipements sportifs communautaires

La CCPH gère plusieurs équipements sportifs (le terrain synthétique de Brevilliers, le stabilisé d'Héricourt, le Centre Sportif Intercommunal André Girard, le gymnase du champ de foire et le plateau sportif du Collège Pierre et Marie CURIE) qui font l'objet chaque année de nombreuses demandes d'utilisation de part des associations de la CCPH.



Le bassin d'apprentissage de la natation scolaire

Le bassin d'apprentissage accueille l'ensemble des élèves de primaire du Pays d'Héricourt, du CP au CM2, afin de les accompagner dans le cadre scolaire vers l'apprentissage de la natation.

Les séances sont organisées sur 4 périodes au cours de l'année scolaire. Chaque classe bénéficie ainsi de 2 périodes soit un nombre total de 15 séances pour chaque élève.

les enfants du périscolaire d'Héricourt fréquentent également ce site à raison de 2 séances par semaines les lundis et jeudis.

De plus, le bassin est ouvert aux enfants qui fréquentent le centre de loisirs d'été du Pôle Cadet Rousselle en période estivale afin de pratiquer des activités aquatiques de type parcours et jeux de ballons.



Zoom sur l'Odyssée du cirque

À mi-chemin entre culture et sport, l'association est implantée sur le Pays d'Héricourt depuis 2018 tout d'abord sur une plate-forme provisoire au Guinnottes 2 et en 2019 sur un nouveau site dédié à Echenans sous Mont Vaudois.

Créée en 1987, l'association était installée depuis 2000 sur le domaine du Chênois à Baviilliers. Cette installation pérenne a permis de diversifier les activités auprès de tous les publics et de créer le festival annuel, la diffusion de spectacles et des résidences d'artistes.

L'association compte 3 chapiteaux pour permettre d'accueillir des professionnels, des jeunes en formation, des scolaires, des amateurs de toute l'Aire urbaine.

En 2022, l'association compte 222 adhérents qui fréquentent assidûment cette structure, et travaille avec les écoles de toute l'Aire urbaine.



Le festival, comme chaque année, a conquis un public nombreux



Communication évènementiel soutien aux associations



Luc BOULLÉE
Vice-Président



Jean-Claude KUBLER
Conseillé délégué

EN CHIFFRES

27 associations ont perçu une subvention de la CCPH

116 623 visiteurs ont parcouru notre site internet

256 personnes ont demandé des renseignements via le site

2 magazines communautaire a été édités

Un soutien aux associations qui ne faiblit pas

Après 2 années un peu complexes pour l'organisation d'évènements en raison des contraintes sanitaires, l'année 2022 a été marquée par le retour de nombreuses manifestations dans le Pays d'Héricourt.

Pour 2022, 27 associations ont reçu une subvention pour un montant total de 90 560 € participant ainsi à l'animation du Pays d'Héricourt.



Associations	Projet	Subvention
ADIL 70	Aide au fonctionnement en matière de droits au logement	100 €
APACH	Organisation de manifestations	1 500 €
Collège Pierre et Marie Curie	50 ans du Collège	500 €
Comité des fêtes de Chenebier	Organisation de la fête de la fleur et du jardin	250 €
Comité des Œuvres Sociales de la Ville d'Héricourt et de la CCPH	Soutien au comité	29 160 €
Culture 70	Soutien à l'association	100 €
Espace Jeunes	Soutien aux missions d'intérêt général de l'association	18 000 €
FRIP'VIE	Soutien à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté	1 000 €
Héricourt Athlétisme Compétition	En trail du Mont Vaudois	500 €
Histoire et Patrimoine d'Héricourt	Organisation de manifestations et édition du cahier n°12	1 350 €
	Subvention exceptionnelle	500 €
La marche buissonnière	Organisation de formations	250 €
La Vaudoise Gym	Entretien du matériel de gymnastique	500 €
	Organisation de stages vacances	500 €
Les Amis du Fort du Mont Vaudois	Organisation de manifestations	1 750 €
Les Cadets de la Gendarmerie Nationale de Haute-Saône	Encadrement des jeunes volontaires de la Haute-Saône dans l'exécution du service nationale universel	100 €
Les Jardins du Mont Vaudois	Soutien aux missions d'insertion par l'activité économique	15 000 €
Les randonneurs de la Vallée du Rupt	Organisation de la randonnée populaire de Laire	150 €
Musiques en Pays d'Héricourt	Organisation de concerts sur le Pays d'Héricourt	3 500 €
Musique et mémoire	Festival Musique et mémoire	1 000 €
Odyssée du cirque	Organisation de divers ateliers et évènements	3 000 €
	Festival du cirque	1 500 €
Orchestre d'harmonie de la Ville d'Héricourt	Organisation du concert d'hiver	500 €
SGH Athlétisme	10 kms d'Héricourt	1 000 €
SGH Basket	Organisation de stages de perfectionnement pendant les vacances scolaires	1 500 €
	Classe basket du Collège	1 250 €
SGH Foot et Haute Lizaine Pays d'Héricourt	Classe de foot du Collège	4 100 €
Fondation de France	Subventions exceptionnelles – Solidarité au peuple ukrainien	500 €
UNICEF		500 €
Croix Rouge		500 €
Secours Populaire		500 €
TOTAL		90 560 €

les faits
marquants
de l'année

ZOOM sur les 50 ans du Collège Pierre et Marie Curie



Mis en service le 3 janvier 1972, le Collège Pierre et Marie Curie compte 50 années d'existence. Aussi, le proviseur, M. Vincent BOISSENIER a tenu à célébrer cet anniversaire avec diverses animations tout au long de l'année scolaire.

Trois arbres d'essences différentes ont été plantées. Fabriqué par les élèves, un coffre cubique imputrescible à ouvrir dans 50 ans a été enseveli avec des objets témoins de notre époque : des enregistrements audios et vidéos, des témoignages d'élèves... La célébration s'est achevée avec un concert de la chorale du Collège et l'orchestre d'harmonie du Pays d'Héricourt le 5 juillet.





Emploi - Insertion Professionnelle - Formation



Martine PÉQUIGNOT
Vice-Présidente

EN CHIFFRES

Budget : 258 320 €

1 agent

11 réunions de coordination au cours de l'année

172 300 € mobilisés pour la politique emploi/insertion

120 personnes bénéficient du dispositif d'insertion chaque année

Assurer l'animation territoriale des différents acteurs (partenaires institutionnels, structures d'insertion par l'activité économique, organismes de formation, acteurs sociaux) à travers le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) : **11 réunions de coordination** se sont tenues sur l'année dans le cadre du comité technique de suivi (CTS) : Cette instance est un lieu d'échange d'informations sur l'actualité de l'emploi et prévoit systématiquement un temps de concertation sur les opportunités d'emploi et les parcours des bénéficiaires des actions du PLIE.

Les publics cibles :

- Demandeurs d'emploi de longue durée,
- Bénéficiaires des minimas sociaux,
- Jeunes de moins de 26 ans en difficulté d'insertion professionnelle,
- Toute personne sans emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi liées à des problématiques sociales ou professionnelles,

... domiciliés sur le territoire de la CCPH

Renforcer l'action du service public de l'emploi en direction des demandeurs d'emploi les plus fragiles en proposant des actions thématiques : job dating, échanges entre acteurs et entreprises en recrutement, ...)

Soutenir financièrement les acteurs de l'emploi et de l'insertion en cofinancement des fonds européens FSE.



pays
d'Héricourt
communauté de communes



COFINANCIÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

Soutenir l'activité économique des structures d'insertion par le recours à des marchés de prestations.

GRUPE ASSOCIATIF
HANDY UP



éRIGE
atelier et chantier d'insertion

8 juillet 2022 :
petit déjeuner en présence des partenaires et
d'entreprises du Pays d'Héricourt sur le thème
des contrats aidés

L'engagement financier de la CCPH au service de la politique Emploi/Insertion en 2022

Soutien aux actions d'insertion

Structure	Action soutenue	Montant de la participation CCPH
CCPH	Animation du PLIE	21 402 €
ADCH	Convention annuelle d'objectif et de moyens	36 000 €
MISSION LOCALE	Subvention mission insertion	18 000 €
JARDINS DU MONT VAUDOIS	Mission d'intérêt général	15 000 €
FRIPVIE	Mission d'intérêt général	1 000 €
TOTAL		91 402 €

Soutien à l'activité économique des structures d'insertion

HMS (Mise à disposition de personnel)	31 398 €
ADAPEI / HANDY UP (Travaux d'entretien en espaces verts et service de blanchisserie)	33 560 €
éRIGÉ (Entretien des sentiers de randonnée)	5 970 €
TOTAL	70 928 €

Dépenses d'investissement en faveur des structures de l'insertion par l'activité économique

ADCH (Apport fonds associatif)	10 000 €
TOTAL	10 000 €

Total des crédits CCPH mobilisés au bénéfice de la politique emploi/insertion : 172 330 € dont 10 000 € en investissement

Chaque année, environ 120 personnes bénéficient d'une ou plusieurs étapes de parcours dans le dispositif. Une coordination entre les différents prescripteur, Pôle Emploi, Mission Locale,

Cap Emploi, Insertion 70 est toujours recherchée afin d'éviter des doubles accompagnements, source de confusion pour les bénéficiaires.

Environnement déchets



Jean VALLEY
Vice-Président

EN CHIFFRES

BUDGET : 1 947 193 €

9 agents

Les missions

Lors de sa création, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt (CCPH) a reçu de ses communes membres la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers.

La collecte est assurée en régie et le traitement est délégué au SYTEVOM.

Points à retenir

Les indicateurs généraux :

Un service public assuré 52 semaines par an y compris les jours fériés.

Tous déchets confondus, **11 601,09** tonnes ont été collectées en 2022 contre **12 859,89** tonnes en 2021 (-9,79 %) soit -1 258,80 tonnes en 2022.

Le ratio annuel par habitant passe de **595,94 kg/habitant** en 2021 à **537,06 kg/habitant** en 2022.

17 547 bacs jaunes et verts sur le parc de la CCPH. Soit + **116** bacs.

9 907 abonnements soit + **51**.

24 907 factures éditées, **728** mandats et **178** titres.

Les points forts de la CCPH :

70,23 tonnes d'OMR traitées par rapport à 2021.

138,61 Kg d'OMR par habitant contre **142** Kg par habitant en 2021, contre **228** Kg au niveau national.

2 636 composteurs achetés depuis 2007 dont **94** en 2022.

Un budget maîtrisé.

Le renfort d'un ambassadeur du tri qui veille à la qualité du tri et à sensibiliser les publics.

Un tarification au juste prix.

Une équipe formée avec un maître composteur et un guide composteur.

Les points de vigilance :

107,62 tonnes de tri sélectif en porte à porte, mais qui avec un ratio de **60,51** Kg par habitant reste supérieur au ratio national de **49 Kg**

68 395,65 € de versement CITEO en baisse régulière depuis 2017, quasiment revenu au niveau de 2015 lors de la mise en place du tri en porte à porte sur l'ensemble du territoire.

Augmentation des coûts du SYTEVOM et de la TGAP.

Un taux de refus de tri encore élevé.

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets pour 2021

Celui-ci fait l'objet d'un rapport distinct. Il est présenté ici qu'une synthèse.

Conformément à la loi BARNIER du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement qui met l'accent sur la transparence et

l'information des usagers et au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 qui en fixe le contenu, il convient de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2022.

Organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés :

La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) s'effectue en C0,5 (collecte toutes les 2 semaines) sur l'ensemble du territoire de la

Communauté de Communes et en C1 (1 collecte hebdomadaire) sur l'habitat grand collectif de la ville d'Héricourt.

La collecte sélective s'effectue en C0,5 sur l'ensemble du territoire sauf pour l'habitat grand collectif de la ville d'Héricourt qui est collecté en C1.

Malgré la pandémie, le service de collecte des déchets a continué à assurer la collecte des déchets 5j / 7 y compris les jours fériés. Il n'y a pas eu de rupture de ce service.

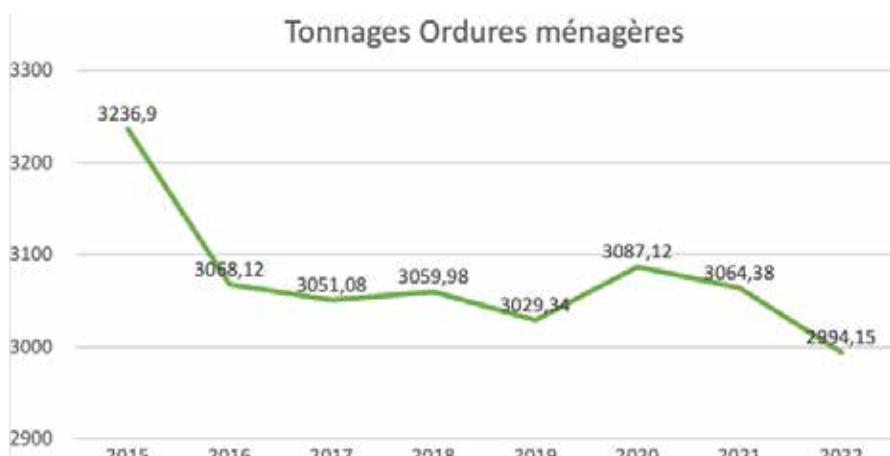
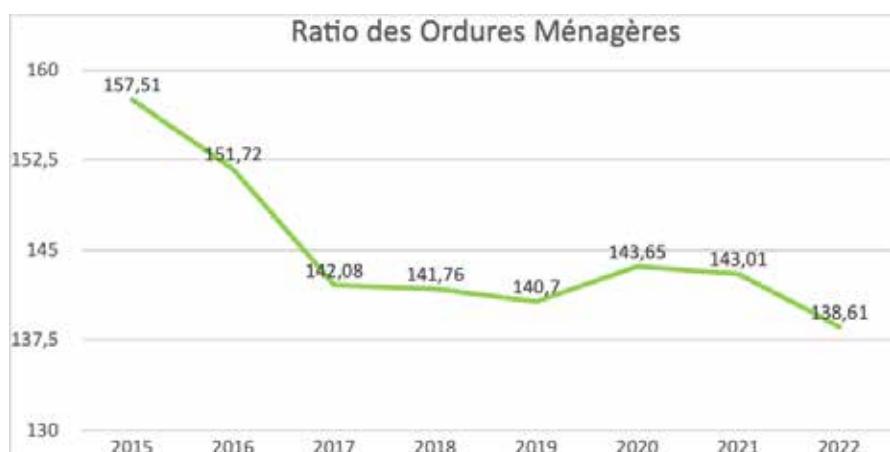
Tonnages collectés

Ordures ménagères résiduelles

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total	3 236,90	3 068,12	3 051,08	3 059,98	3 029,34	3 087,12	3 064,38	2 994,15

La Communauté de Communes peut se réjouir d'avoir un ratio de 138,61Kg/Hab. Très inférieur à la moyenne nationale de l'ordre de 229 Kg/Hab (données ADEME 2020).

Pour la 1^{re} année le tonnage des OMR passe au-dessous de 3 000 tonnes.



Collecte sélective en porte-à-porte (PAP)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total	1 144,90	1 212,87	1 379,13	1 444,21	1 407,68	1 376,93	1 414,59	1 306,97

2022 connaît une baisse des tonnages du recyclage.

Le ratio est de 60,51 Kg/Hab. supérieur à la moyenne nationale qui est de 49 Kg/Hab. (données ADEME 2020).



Tarifs particuliers logements individuels / pavillonnaires :

Depuis 2001 et encore à ce jour, la Communauté de Communes dispose des tarifs les moins élevés en comparaison aux autres collectivités voisines, grâce à une gestion au plus près des besoins.

Depuis 2017, à titre d'exemple, les personnes seules et 2 personnes ont des tarifs identiques à 2002 avec des services supplémentaires (deux déchetteries, le tri sélectif en porte à porte) et une maîtrise de l'inflation.

Tarif de 2001 à 2014

Tarifs en €	2001	2002	2003	2004	2005		2006		de 2007 à 2014	
					VILLE	VILLAGES	VILLE	VILLAGES	VILLE	VILLAGES
Personne seule	72,41	77,00	83	87	92	89,5	95	92	96,45	93,40
Ménage	147,11	156,00	168	176	186,5	181	192,50	186	195,40	188,80
Résidence secondaire	76,22	81,00	73	77	81,6	79	84,30	81,20	85,60	82,45
Artisans - commerçants / Forfait	76,22	81,00	73	77	81,6	79	84,30	81,20	85,60	82,45
Artisans - commerçants / Litre	1,52	1,60	48 + 0,50 / litre	51 + 0,53 / litre	57 + 0,543/litre	51,7 + 0,543/litre	58 + 0,56/ litre	53,10 + 0,558/litre	58,90 + 0,565/litre	53,10 + 0,565/litre

Tarifs des ménages en bacs individuels de 2015 à 2022 :

Tarifs particuliers logements

Individuels / pavillonnaires :	Taille du bac	Part fixe de 2015 à 2017	Part fixe 2017 à 2020	Part fixe 2021	Part fixe 2022
1 personne	80 L	82,20 €	79,85 €	84,35 €	92,60 €
2 personnes	120 L	160,80 €	156,30 €	164,90 €	181,40 €
3 et 4 personnes	180 L	166,20 €	161,70 €	170,60 €	187,65 €
5 personnes et +	240 L	171,60 €	167,70 €	176,90 €	194,60 €
résidence secondaire		75,00 € sans seuil de levée	75 € sans seuil de levée	79,10 € sans seuil de levée	87,00 € sans seuil de levée

Détail du coût du service

Résultat de l'exercice 2021

Coût à l'habitant et coût de traitement :

Le coût de traitement à

Dépenses de fonctionnement
1 896 108,19 €

Recettes de fonctionnement
1 908 992,87 €

Coût à l'habitant et coût de traitement :

Le coût de traitement à la tonne accueillie sur le quai de transfert est facturé à la Communauté de communes 126,00 € ht (soit 138,60 € ttc), ce qui représente une dépense de 421 029,43 € ttc en 2022. Ce prix comprend le transport, le transfert et le traitement des déchets.

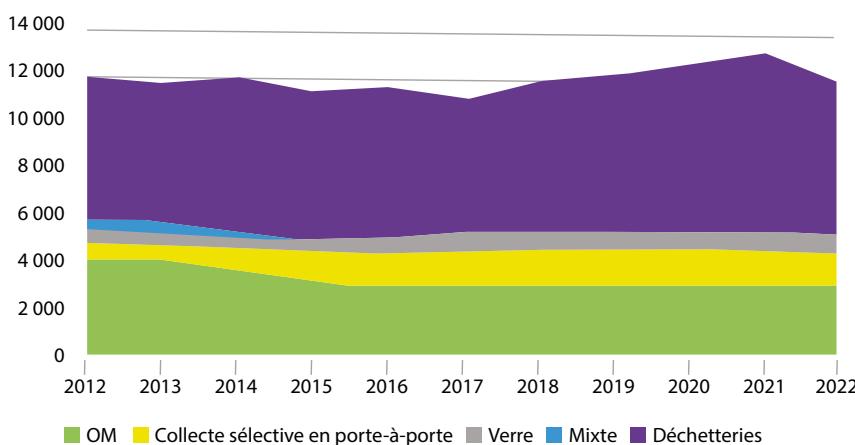
Le droit fixe par habitant versé par la Communauté de communes au SYTEVOM s'élève à 29,00 € ht (soit 31,90 € ttc) par habitant (population de référence SYTEVOM 21 601 Hab.). Cela a représenté 689 071,92 € ttc de cotisation adhérent pour l'année 2022.

Type de déchets (en tonnes)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
OM	4 262,03	4 216,64	3 793,33	3 236,90	3 068,12	3 051,08	3 059,98	3 029,34	3 087,12	3 064,38	2 994,15
Collecte sélective en porte-à-porte	573,26	518,08	752,85	1 144,90	1 212,87	1 379,13	1 444,21	1 407,68	1 376,93	1 414,59	1 306,97
Verre	649,76	656,68	674,56	700,55	708,2	733,64	753,69	754,1	805,62	807,94	794,36
Mixte	323,57	318,69	233,8								
Déchetteries	6 041,41	5 769,64	6 287,28	6 069,84	6 464,93	5 664,53	6 343,80	6 707,12	7 077,34	7 572,98	6 505,71
Totaux	11 850,03	11 479,73	11 741,82	11 152,19	11 454,12	10 828,38	11 601,68	11 898,24	12 346,83	12 859,89	10 901,09





Évolution des tonnages



Les tonnages d'ordures ménagères sont pour la première année passés en dessous de la barre des 3 000 tonnes.

Les tonnages de la collecte sélective, après une période de stabilisation sont de nouveau à la baisse.

Le verre est stable malgré une légère baisse.

Exemple de refus de tri



En lien avec le gaspillage alimentaire



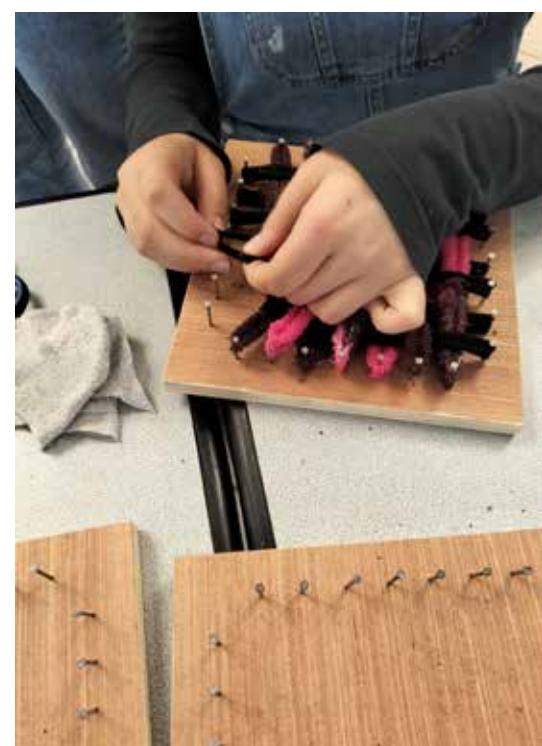
En lien à la mauvaise foi



Le poste de l'ambassadrice du tri :

Recrutee en octobre 2021, elle a su rapidement s'adapter à notre territoire et a relevé de nombreuses erreurs de tri. Souvent de mauvaise foi et le manque de temps pour effectuer cette phase de contrôle les années précédentes, il en ressort maintenant des constatations affligeantes.

Animations de l'ambassadeur du tri



Stand compostage

Atelier Tawashi
médiathèque de Chenebier

Enfance jeunesse



Catherine FORTES
Vice-Présidente

EN CHIFFRES

BUDGET : 2 144 900 €

34 agents

8 pôles périscolaires

243 jours d'ouverture

37 926 journées enfants réalisées
(hors pôle Francas - Chenebier
échenans et Saulnot - données non
transmises)

Les missions

Huit pôles périscolaires sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt proposent différents accueils aux enfants âgés de 3 à 12 ans :

- périscolaire du lundi au vendredi avec un accueil matin, midi et soir ;
- les mercredis : ouvert de 7 h 30 à 18 h 30 sur les pôles Cadet Rousselle, Coisevaux, Chenebier et Échenans sous Mont Vaudois ;

• les petites vacances sur les pôles d'Héricourt, Coisevaux, Saulnot, Coisevaux et Chenebier (1 semaine sur 2) ;

• les grandes vacances sur les pôles de Coisevaux, Saulnot, Échenans sous Mont Vaudois au mois de juillet et Cadet Rousselle en juillet et aout.

Ce service contribue à une politique de réussite éducative, de lutte contre les inégalités et d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Le ministère de tutelle est celui de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des sports et le principal partenaire financier est la Caisse d'Allocations Familiales.

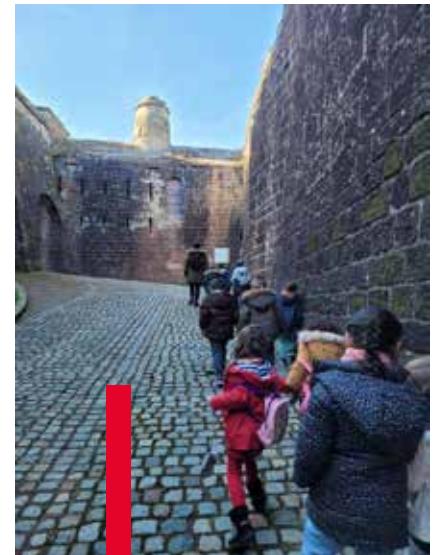
Permettre l'accès à tous en cultivant le vivre ensemble

Déjà fragilisée par deux années de restrictions sanitaires, l'année 2022 a été marquée par des difficultés de recrutements d'animateurs s'avérant plus accrues que précédemment. Alors que, dans le même temps, le nombre de demandes d'inscription sur les différentes plages proposées ne cesse de croître.

Sortie Vélo



Visite de la Citadelle de Belfort



Le carnaval au pôle

Cuisine centrale : Mise en place du repas à 1 €

Depuis son ouverture en 2012, la cuisine centrale reste un gage de qualité et d'adaptabilité en terme de repas servis. Avec une moyenne de plus de 850 repas/jour, il est important de souligner que durant cette période de forte inflation, nous avons servi plus de 3 600 repas à 1 €, permettant ainsi à toutes les familles l'accès à un menu équilibré tant quantitativement que qualitativement. De plus, la mise en place d'une « commission menu » veille à l'élaboration de repas intégrant 50 % de produits labelisés dont 30 % de produits « bio » dans le respect de l'application de la loi EGALIM.

96 358 repas ont été servis en 2021

	2021	2022
Châlonvillars	6 670	8 099
Saulnot	10 229	11 826
Chenebier	5 234	5 739
Échenans	16 807	17 776
Coisevaux	18 985	19 987
Héricourt/ Bussurel	38 433	44 354
Total	96 358	107 781



Signature d'une convention territoriale globale (CTG) avec la CAF de Haute-Saône

Proposée pour la période 2021-2025, cette convention regroupe les différents champs d'interventions de la Caf : l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits.

Elle remplace le Contrat Enfance Jeunesse entre la CCPH et la Caf de Haute-Saône et associant la Ville d'Héricourt pour son centre social Simone Signoret.

Cette convention permettra à la Caf de verser directement les aides aux gestionnaires et aux structures déléguées sans passer par la CCPH.



M. Fernand BURKHALTER, Président de la CCPH et M. Antoine PIRES, Président de la CAF 70

La CAF a salué la qualité du dossier et a confirmé son engagement aux côtés de la CCPH.

Parmi les sept axes concernés par cette convention, petite enfance, parentalité, enfance et jeunesse, accueil des enfants en situation de handicap, inclusion numérique, vie sociale et centre municipal Signoret, celui de la petite enfance est en première ligne, quatre actions sont programmées en 2022, notamment la création de 5 places au multi-accueil intercommunal et le développement du rôle de guichet unique pour le relais petite enfance.

La signature a eu lieu le 18 mars en Mairie d'Héricourt.

Petite enfance



Dahlila MEDDOUR
Vice-Présidente

Le Relais Petite Enfance



BUDGET : 128 128 €

2 agents

65 ateliers d'éveil hebdomadaire

16 assistantes maternelles différentes parties en formation continue pour 7 formations

174 assistantes maternelles agréées

213 familles différentes ont pris contact au moins une fois avec le service

139 assistantes maternelles différentes ont pris contact au moins une fois avec le service

561 places potentielles d'accueil (dont 120 réservées uniquement à des enfants de **3 à 18** ans)

*source Relais soft au 23/12/2022

Les missions

« Le RPE a notamment pour rôle d'informer les parents et les assistantes maternelles sur ce mode d'accueil et d'offrir aux assistantes maternelles un cadre pour échanger sur leur pratique professionnelle ainsi que leurs possibilités d'évolution de carrière ». Article L. 214-21 de Casf

Les missions du RPE sont définies autour de leurs deux principaux publics :

- l'information et l'accompagnement des familles.

- l'information et l'accompagnement des professionnelles de l'accueil individuel. Le RPE constitue un service de proximité sur le territoire communautaire pour les familles qui recherchent une solution d'accueil. A cet égard, il les informe sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante, favorise la mise en relation entre les parents et les assistantes maternelles et accompagne les particuliers employeurs dans l'appropriation de leurs droits et obligations.

Les assistantes maternelles sont encouragées à fréquenter le service qui constitue un véritable atout elles.

Il leur permet notamment de partager leur expérience et de rencontrer d'autres professionnelles ; de se questionner et d'améliorer leurs pratiques ; d'être soutenues et orientées dans leur parcours de formation continue et de prévenir la sous-activité subie.

Quelques temps forts de l'année

La semaine nationale de la petite enfance du 21 au 25 mars : thème « les Re-trouvailles »

Il y a des enfants. Il y a leurs parents. Et il y a des professionnels dont le métier consiste à se pencher sur les petits enfants.

L'association « Agir pour la petite enfance » a pour mission de réunir les trois.

- Les enfants doivent pouvoir grandir dans un monde qui leur donne toutes leurs chances.
- Les parents doivent être accompagnés.
- Les professionnels ont besoin d'être valorisés.

Pour provoquer la rencontre de ce trio, l'association a créé une Semaine particulière, la Semaine Nationale de la Petite Enfance.

Le Relais Petite Enfance en partenariat avec le service Multi-accueil a organisé 6 ateliers durant la semaine à l'intention des assistantes maternelles, des enfants de moins de 3 ans et des familles.

24 assistantes maternelles, 2 parents et 35 enfants différents ont participé à cette semaine festive.

De beaux moments de partage, de découvertes et de convivialité.

Une édition des plus attendues et un réel plaisir de « re-trouver » nos usagers après deux années ternies par le contexte sanitaire.

Des retours très positifs par les familles et les professionnelles.



Soirée spectacle « Autopsy des parents » de Véronique Poisson le 14 octobre

Familles, assistantes maternelles et professionnels de la petite enfance se sont retrouvés à la salle des Fêtes d'Héricourt pour une conférence humoristique. Une soirée thématique centrée sur la parentalité et la famille.

Depuis plusieurs années les services de la Médiathèque et du Pôle Petite Enfance de la Maison de l'Enfant travaillent de concert sur le sujet de la parentèle et proposent traditionnellement à l'automne une conférence. Cette année il a été décidé de sortir des sentiers battus et de traiter ce sujet important sous un angle humoristique. Véronique Poisson, psychologue, reconnue par les professionnels du secteur, a formé de nombreuses assistantes maternelles et maîtrise parfaitement les problématiques liées à la parentalité.

Journée nationale des assistantes maternelles le 19 novembre

Le service Relais Petite Enfance a souhaité mettre en lumière le métier d'assistante maternelle en organisant une matinée dédiée au bien-être à l'occasion de la journée nationale des assistantes maternelles fêtée chaque année le 19 novembre avec pour objectifs :

- Participation locale à la journée nationale des assistantes maternelles,
- Rupture de l'isolement,
- Contribution au développement de la qualité d'accueil à domicile,
- Valorisation de la profession,
- Renforcer leur identité professionnelle.

« Un One Woman Show qui vous guide sur les chemins de la parentalité »



193 personnes étaient présentes

La mise en scène et les situations ont permis aux familles et aux professionnels de se retrouver par le prisme d'une histoire ou d'une anecdote. Avec ce spectacle, tous ont appris et ont pu se reconnaître dans certaines histoires. Un spectacle pédagogique qui a permis de dédramatiser certaines situations dans le rire.

Héricourt Du bien-être pour les assistantes maternelles

Les assistantes maternelles de la communauté de communes du pays d'Héricourt (CCPH) et de la communauté de communes du pays de Villersexel (CCPV) ont récemment été invitées à participer à des ateliers bien-être proposés dans le cadre de la Journée nationale des assistantes maternelles. Quatorze

d'entre elles se sont ainsi retrouvées à la Maison de la formation d'Héricourt pour suivre en première partie de matinée l'atelier de Myriam Carisey, d'Evidanse, et s'initier aux danses du monde et à la Zumba. Après une pause-café bien méritée, elles se sont réunies autour de Christelle Bataille pour une séance

de colorimétrie. Ou « l'art de choisir les couleurs en accord avec votre carnation de peau, la couleur de vos cheveux et les teintes de l'iris de vos yeux », explique l'animatrice. Un atelier relooking a clôturé cette matinée bien-être.

Magali Mantion, animatrice du relais d'Héricourt, et Florine Chabroy, animatrice du relais de Villersexel, ont regretté le manque de participants pour cet événement qui avait pour objectif « de rompre l'isolement des assistantes maternelles, de contribuer à développer la qualité de l'accueil à domicile, valoriser la profession et renforcer leur identité professionnelle ». Les participantes sont sorties ravis de cette matinée et espèrent que cette expérience sera renouvelée l'année prochaine. « Si nous le pouvons, elle sera organisée toute la journée ».



Les assistantes maternelles ont participé avec enthousiasme à cette matinée dédiée au bien-être.

Cette matinée a été organisée en partenariat avec le Relais Petite Enfance du Pays de Villersexel à la Maison de la formation à Héricourt.

2 ateliers ont eu lieu sur la matinée.

Mme Bataille, conseillère en image, a proposé un atelier appelé « Les bonnes clés pour se mettre en valeur » et Mme

Carisey, animatrice sportive, un atelier de découvertes des danses du monde. Cette première édition a réuni 14 professionnelles qui ont déjà noté la date de la prochaine édition qui aura lieu à Villersexel le 18 novembre prochain sur la journée entière.

Les ateliers d'éveil hebdomadaires



22 assistantes maternelles et 35 enfants différents ont participé cette année aux temps d'éveil.

Le Multi-accueil

EN CHIFFRES

79 enfants accueillis

43 559 heures de présence réelles

4 708 heures facturées

79 jours d'ouverture

3 Enfants bénéficiant de l'AEEH : soit
729,36 heures

2 accueils ASE soit **266,5** heures

3 places AVIP

12 agents

Les missions

Pour répondre aux problématiques actuelles, nous avons axé notre pratique dans une logique éducative d'ouverture au monde extérieur. Cela permet de répondre à plusieurs objectifs :

- Favoriser la mixité sociale et le vivre ensemble,
- Lutter contre les inégalités,
- Sensibiliser à l'environnement et à la nature.

Dans cette même dynamique, la CCPH s'attache à favoriser l'accueil et l'intégration des jeunes enfants en situation de handicap ou porteurs d'une maladie dans le service.

Projet pédagogique annuel

Le thème retenu par l'ensemble de l'équipe pour rythmer les activités proposées tout au long de cette nouvelle année s'organise autour du voyage. Ce thème très vaste nous permet de mettre en place diverses idées ouvrant différents axes comme : la découverte des continents, des animaux, les moyens de locomotions, les différences avec les autres copains,

les ateliers cuisine sur les différentes saveurs du monde, les couleurs et les saisons...

En parallèle, nous avons prévu de créer un album photo mensuel commun aux deux sections qui sera exposé dans le hall d'entrée. Cet album a pour objectif de faire découvrir aux parents les soins quotidiens et les activités d'éveil que nous proposons à leurs enfants.

Les activités dans la section des petits-moyens



Les activités dans la section des moyens-grands

Jeux de manipulations, transvasements, jeux extérieurs, jeux d'imitations.



Activités manuelles, peinture.



Les temps festifs



Le spectacle de Noël

Le carnaval



La fête de l'été

Les nouveautés de l'année 2022

La labérialisation AVIP

Crèche AVIP = crèche à Vocation d'Insertion Professionnelle.

Le développement des crèches AVIP s'inscrit dans les actions du schéma départemental des services aux familles de la CNAF. Grâce à ce dispositif, les partenaires ambitionnent d'apporter une réponse adaptée aux besoins spécifiques des familles en situation de vulnérabilité dans une logique d'insertion sociale en garantissant l'égalité d'accès pour tous les enfants et les familles.

La difficulté d'accès aux établissements d'accueil du jeune enfant, en particulier pour les cheffes de famille monoparentale, constitue un frein majeur de retour à l'emploi.

Pour rappel, en décembre 2021, le conseil communautaire a adopté et signé la convention territoire global (CTG) avec la CAF dans laquelle la labellisation AVIP de la crèche d'Héricourt était envisagée.

Cette labellisation a pour objectif de :

- Faciliter le retour à l'emploi des parents de jeunes enfants
- Les obligations de la crèche AVIP ;
- Réserver 20 % des places à des enfants de parents de demandeurs d'emploi (et/ou allocataires RSA) inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle soit 6 places pour le multi-accueil de la maison de l'enfant ;
- Signer un contrat d'engagement tripartite avec le parent et un conseiller emploi.

Ce contrat permettra de travailler en partenariat avec la CAF, Pôle emploi, la mission locale et le PLIE :

- Accueillir l'enfant au moins 10 heures hebdomadaires ;
- Mobiliser un partenaire de la parentalité afin de proposer une offre de service de soutien à la parentalité ;



- Pérenniser la solution d'accueil en cas de retour à l'emploi ;

Le Multi-accueil a été labellisé pour 3 places.

Augmentation de l'agrément

Au regard du nombre de demandes d'accueil et étant donné que la crèche a été labellisée pour 3 places AVIP, la CCPH a obtenu un agrément de 35 places soit 5 places supplémentaires acceptées par la PMI à compter du 2 août 2022.

Services techniques

Les missions principales

Elles sont de gérer les demandes d'interventions, d'entretenir les bâtiments, veiller à leur bon fonctionnement, entretenir les espaces verts que ce soit en régie ou en collaboration avec les entreprises, assurer le suivi de l'ensemble des véhicules mis à la disposition des services et suivre les contrôles réglementaires.

L'année 2022 marque la montée en compétence des services techniques avec la création d'un poste de gestionnaire des bâtiments et le recrutement d'un agent technique polyvalent à temps plein sur le service.

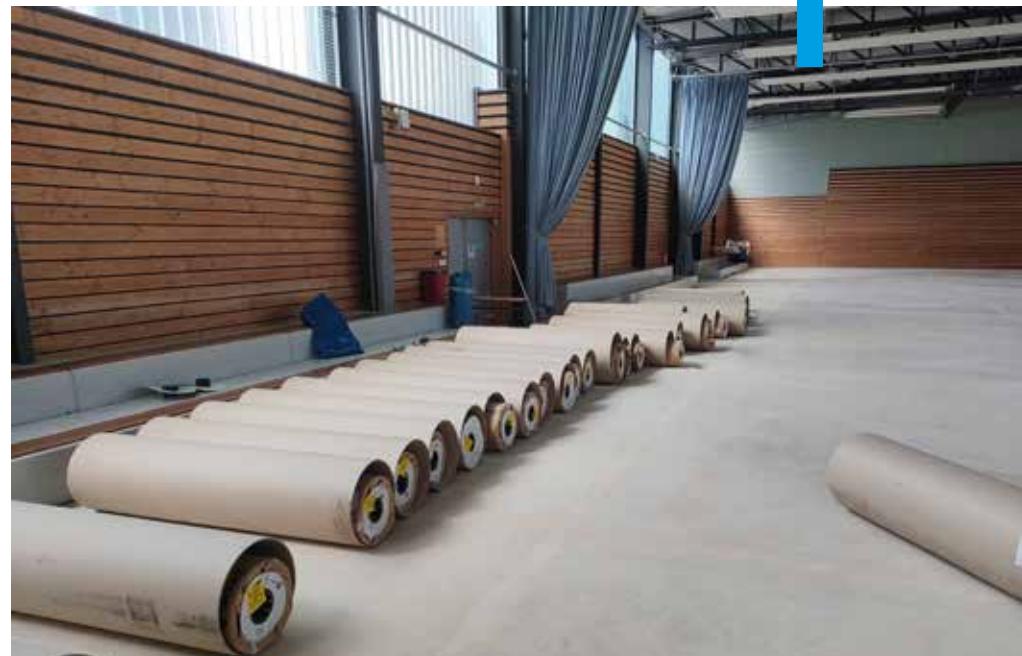
Pour 2022, quelques 750 interventions ont été réalisées et suivies contre 598 l'année précédente, des interventions variées puisqu'elles concernent autant d'interventions extérieures (entretien d'espace vert et propreté), que d'entretien intérieur ou encore de contrôle de sécurité de nos équipements sportifs. L'année 2022 a vu la création d'un service d'astreinte avec 104 interventions gérées par 3 agents.

La gestion et l'entretien concernent environ 30 bâtiments pour plus de 17 000 m², des zones d'activités, des parkings et autres espaces publics, la voie du tram et un hôtel d'entreprise.

Le remplacement du sol sportif du centre sportif intercommunal André Girard a été un chantier important avec dans le même temps le remplacement de sa chaudière avec un système de régulation permettant de gérer au mieux nos dépenses énergétiques que ce soit pour la salle gymnastique ou la salle multisport.

La gestion des budgets et la maîtrise des énergies a pris une part importante ainsi qu'une autre dimension cette année avec des températures cibles selon la nature des équipements qu'ils soient sportifs, administratifs, périscolaires ou en lien avec la petite enfance. Des solutions adaptées ont été trouvées et recherchées tout au long de la période de chauffe avec un suivi attentif et permanent.

Gymnase champ de foire



remplacement sol sportif
août 2022



Remplacement de chaudière en
septembre 2022

Finance et mutualisation



André-Marie DÉPOUTOT
Vice-Président

La Communauté de Communes compte six budgets (Budget principal, Ordures Ménagères, Transport, Centre d'Affaires Pierre Carmien, ZAC des Guinnottes et ZAC des Champs Piot).

Au total, ce sont **30 498 383,14 €** de dépenses qui ont été programmées en 2022 : **18 749 301,53 €** en fonctionnement et **11 749 081,61 €** en investissement.

Prêteurs	Taux	Budget	CRD au 31/12/2021	Année d'extinction
Caisse d'Épargne	2,19 %	0M	86 090,68 €	2029
Crédit agricole	1,14 %	Principal	645 000,00 €	2032
Banque Populaire	0,85 %	Principal	211 158,80 €	2028
Banque populaire	4,43 %	CAPC	46 032,18 €	2023
CDC	0,54 %	Principal	1 152 000,00 €	2037
TOTAL	2 140 281,66 €			

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Principal	10 150 327,30 €	6 720 530,24 €	16 870 857,54 €
Budget Ordures Ménagères	1 962 598,56 €	612 030,09 €	2 574 628,65 €
Budget Transport	1 614 234,30 €	43 630,98 €	1 657 865,28 €
Budget Centre d'Affaires Pierre Carmien	262 160,33 €	291 783,21 €	553 943,54 €
Budget ZAC des Guinnottes	4 497 266,50 €	3 878 832,55 €	8 376 099,05
Budget ZAC des Champs Piot	262 714,54 €	202 274,54 €	464 989,08 €
TOTAL	18 749 301,53 €	11 749 081,61 €	30 498 383,14 €

EN CHIFFRES

Finances – Comptabilité

4 554 mandats

1 188 titres

24 907 factures calculées pour les OM

5 695 factures périscolaires

Dont **3 922** prélèvements périscolaires

Budget principal

Compte administratif 2022

Fonctionnement

En 2022, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **8 770 715,04 €** soit **86,41 %** des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève à **9 282 720,62 €** soit **91,45 %** des crédits votés. L'excédent de fonctionnement pour 2022 s'élève à **512 005,58 €**.

DÉPENSES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
CHAPITRE		
Charges à caractère général	2 355 676,75 €	1 671 309,18 €
Charges de personnel	4 514 700,31 €	4 514 700,31 €
Atténuations de produits	716 457,24 €	521 492,24 €
Dépenses imprévues fonctionnement	70 176,14 €	0,00 €
Virement à la section d'investissement	356 234,90 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	534 690,38 €	535 069,14 €
Autres charges de gestion courante	1 531 804,60 €	1 482 800,58 €
Charges financières	11 253,68 €	11 202,77 €
Charges exceptionnelles	56 869,62 €	31 677,14 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 463,68 €	2 463,68 €
Total DÉPENSES	10 150 327,30 €	8 770 715,04 €

Niveau de réalisation **86,41 %**

RECETTES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
CHAPITRE		
Excédent antérieur reporté fonctionnement	1 339 195,08 €	0,00 €
Atténuations de charges	37 000,00 €	54 143,36 €
Opérations d'ordre entre sections	6 362,44 €	6 362,44 €
Produits des services	898 980,00 €	1 004 539,33 €
Impôts et taxes	5 341 890,33 €	5 500 532,33 €
Dotations, subventions et participations	2 265 510,00 €	2 251 425,75 €
Autres produits de gestion courante	3 075,00 €	9 779,80 €
Produits exceptionnels	3 314,45 €	200 937,61 €
Reprises sur amortissements et provisions	255 000,00 €	255 000,00 €
Total RECETTES	10 150 327,30 €	9 282 720,62 €

Niveau de réalisation **91,45 %**

Résultat sur l'exercice (excédent) **512 005,58 €**

Résultat antérieur reporté (excédent) **+ 1 339 195,08 €**

Résultat cumulé (excédent) **+ 1 851 200,66 €**

Budget principal

Compte administratif 2022

Investissement

En 2022, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **1 254 723,04 €** soit **18,67 %** des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève à **2 306 510,93 €** soit **34,32 %** des crédits votés. L'excédent d'investissement pour 2022 s'élève à **1 051 787,89 €**.

DÉPENSES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Dépenses imprévues	300 000,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	6 362,44 €	6 362,44 €
Opérations patrimoniales	9 484,36 €	9 484,36 €
Remboursement d'emprunts	107 851,60 €	107 851,60 €
Immobilisations incorporelles	296 349,60 €	70 726,63 €
Subventions d'équipement versées	657 410,60 €	196 476,33 €
Immobilisations corporelles	1 072 967,06 €	264 795,25 €
Immobilisations en cours	4 220 104,58 €	549 038,43 €
Participations et créances rattachées à des participations	40 000,00 €	39 988,00 €
Autres immobilisations financières	10 000,00 €	10 000,00 €
Total DÉPENSES	6 720 530,24 €	1 254 723,04 €

Niveau de réalisation 18,67 %

RECETTES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	890 918,06 €	0,00 €
Virement de la section de fonctionnement	356 234,90 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	534 690,38 €	535 069,14 €
Opérations matrimoniales	9 484,36 €	9 484,36 €
Dotations, fonds divers et réserves	550 000,00 €	98 491,81 €
Subventions d'investissement reçues	3 227 202,54 €	511 465,62 €
Emprunts et dettes assimilées	1 152 000,00 €	1 152 000,00 €
Total RECETTES	6 720 530,24 €	2 306 510,93 €

Niveau de réalisation 34,32 %

Résultat sur l'exercice (excédent) 1 051 787,89 €

Résultat antérieur reporté (excédent) + 890 918,06 €

Résultat cumulé (excédent) 1 942 705,95 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)	1 563 793,47 €
--	----------------

Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)	3 793 906,61 €
---	----------------

Budget annexes

Ordures ménagères

Compte administratif 2022

Fonctionnement

En 2022, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **1 896 193,03 €** soit **96,61 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **1 908 992,87 €** soit **97,27 %** des crédits votés. L'excédent de fonctionnement pour 2022 s'élève à **99 760,61 €**.

DÉPENSES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Charges à caractère général	232 352,47 €	221 065,59 €
Charges de personnel	397 895,00 €	390 568,66 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	19 868,54 €	
Virement à la section d'investissement		
Opérations d'ordre entre sections	133 869,03 €	133 869,03 €
Autres charges de gestion courante	1 150 500,00 €	1 124 727,80 €
Charges financières	1 782,23 €	1 782,23 €
Charges exceptionnelles	5 000,00 €	2 794,43 €
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	21 331,29 €	21 331,29 €
Total DÉPENSES	1 962 598,56 €	1 896 139,03 €
Niveau de réalisation		96,61 %

RECETTES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Excédent antérieur reporté	99 760,61 €	
Atténuation de charges		600,00 €
Opérations d'ordre entre sections	1 240,00 €	1 240,00 €
Ventes de produits, prestations de services	1 610 000,00 €	1 656 798,60 €
Subventions d'exploitation	90 895,00 €	89 290,65 €
Produits divers de gestion courante		329,00 €
Produits exceptionnels		31,67 €
Reprise sur amortissements dépréciation et provisions	160 702,95 €	160 702,95 €
Total RECETTES	1 962 598,56 €	1 908 992,87 €

Niveau de réalisation	97,27 %
Résultat sur l'exercice (excédentaire)	12 853,84 €
Résultat antérieur reporté (excédentaire)	99 760,61 €
Résultat cumulé (excédentaire)	112 614,45 €

Budget Ordures ménagères Compte administratif 2022 Investissement

En 2022, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **51 054,03 €** soit **8,34 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **144 742,04 €** soit **23,65 %** des crédits votés. L'excédent d'investissement pour 2022 s'élève à **93 688,01 €**.

DÉPENSES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Dépenses imprévues d'investissement	20 000,00 €	
Opérations d'ordre entre sections	1 240,00 €	1 240,00 €
Opérations patrimoniales		
Emprunts et dettes assimilées	9 955,42 €	9 955,42 €
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	430 834,67 €	39 858,61 €
Immobilisations en cours	150 000,00 €	
Total DÉPENSES	612 030,09 €	51 054,03 €

Niveau de réalisation 8,34 %

RECETTES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Solde d'exécution d'investissement reporté	478 161,06 €	
Virement de la section de fonctionnement		
Opérations d'ordre entre sections	133 869,03 €	133 869,03 €
Opérations patrimoniales		
Dotations, fonds divers et réserves		10 873,01 €
Subventions d'investissement		
Emprunts et dettes assimilées		
Immobilisations corporelles		
Total RECETTES	612 030,09 €	144 742,04 €

Niveau de réalisation 23,65 %

Résultat sur l'exercice (excédent) 93 688,01 €
Résultat antérieur reporté (excédent) 478 161,06 €
Résultat cumulé (excédent) 571 849,07 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédentaire)	106 541,85 €
Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédentaire)	684 463,52 €

Budget annexe

Transport À la Demande

Compte administratif 2022

Fonctionnement

En 2022, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **51 054,03 €** soit **8,34 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **144 742,04 €** soit **23,65 %** des crédits votés. L'excédent d'investissement pour 2022 s'élève à **93 688,01 €**.

DÉPENSES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Dépenses imprévues	2 000,00 €	0,0 €
Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €
Immobilisations corporelles	31 179,98 €	0,00 €
Immobilisations en cours	10 000,00 €	0,00 €
Total DÉPENSES	43 630,98 €	451,00 €

Niveau de réalisation 1,03%

RECETTES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Solde d'exécution d'investissement reporté	18 962,50 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	24 668,48 €	24 668,48 €
Subventions d'investissement	0,00 €	78 000,00 €
Total RECETTES	43 630,98 €	102 668,48 €

Niveau de réalisation 235,31 %

Résultat sur l'exercice (excédent) 102 217,48 €

Résultat antérieur reporté (excédent) 18 962,50 €

Résultat cumulé (excédent) 121 179,98 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficit)	- 9 523,08 €
Résultat des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)	460 954,72 €

Budget annexe

Transport À la Demande

Compte administratif 2022

Investissement

En 2022, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **451 €** soit **1,03 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **102 668,48 €** soit **235,21 %** des crédits votés. L'excédent d'investissement pour 2022 s'élève à **102 217,48 €**.

DÉPENSES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Charges à caractère général	1 501 415,82 €	1 172 163,28 €
Charges de personnel et frais assimilés	48 000,00 €	48 000,00 €
Atténuations de produits	5 000,00 €	0,00 €
Dépenses imprévues	20 000,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	24 668,48 €	24 668,48 €
Autres charges de gestion courante	15 000,00 €	14 900,00 €
Charges exceptionnelles	150,00 €	6,36 €
Total DÉPENSES	1 614 234,30 €	1 259 738,12 €

Niveau de réalisation 78,04 %

RECETTES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Résultat d'exploitation reporté	451 515,30 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €
Ventes de produits, prestations de services	10 450,00 €	12 489,34 €
Produits issus de la fiscalité	450 000,00 €	430 398,24 €
Dotations, subventions et participations	701 818,00 €	704 658,98 €
Total RECETTES	1 614 234,30 €	1 147 997,56 €

Niveau de réalisation 71,12 %

Résultat sur l'exercice (déficit) - 111 740,56 €

Résultat antérieur reporté (excédent) 451 515,30 €

Résultat cumulé (excédent) 339 774,74 €

**Budget annexe
Centre d'affaires
Pierre Carmien
Compte administratif 2022
Fonctionnement**

En 2022, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **122 558,51 €** soit **46,75 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **90 193,35 €** soit **34,40 %** des crédits votés. Le déficit de fonctionnement pour 2022 s'élève à **32 365,16 €**.

DÉPENSES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Charges à caractère général	60 670,00 €	42 027,81 €
Charges de personnel	4 100,00 €	4 100,00 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	3 000,00 €	0,00 €
Virement à la section d'investissement	117 959,63 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	74 842,74 €	74 842,74 €
Charges financières	1 587,96 €	1 587,96 €
Total DÉPENSES	262 160,33 €	122 558,51 €
Niveau de réalisation		46,75 %

RECETTES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Excédent antérieur reporté	4 444,80 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	41 615,53 €	41 615,53 €
Produits des services	12 000,00 €	13 858,57 €
Autres produits de gestion courante	28 100,00 €	34 719,25 €
Produits exceptionnels	176 000,00 €	0,00 €
Total RECETTES	262 160,33 €	90 193,35 €

Niveau de réalisation **34,40 %**
 Résultat sur l'exercice (déficit) **- 32 365,16 €**
 Résultat antérieur reporté **4 444,80 €**
 Résultat cumulé (déficit) **- 27 920,36 €**

**Budget annexe
Centre d'affaires
Pierre Carmien
Compte administratif 2022
Investissement**

En 2022, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **69 036,26 €** soit **23,66 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **75 582,73 €** soit **25,90 %** des crédits votés. L'excédent d'investissement pour 2022 s'élève à **6 546,47 €**.

DÉPENSES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Dépenses imprévues [investissement]	10 000,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	41 615,53 €	41 615,53 €
Remboursement d'emprunts	28 334,73 €	26 618,73 €
Immobilisations corporelles	75 873,32 €	0,00 €
Immobilisations en cours	135 959,63 €	802,00 €
Total DÉPENSES	291 783,21 €	69 036,26 €
Niveau de réalisation		23,66 %

RECETTES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Solde d'exécution d'investissement reporté	98 980,84 €	0,00 €
Virement de la section de fonctionnement	117 959,63 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	74 842,74 €	74 842,74 €
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	739,99 €
Total RECETTES	291 783,21 €	75 582,73 €

Niveau de réalisation 25,90 %
 Résultat sur l'exercice (excédent) 6 546,47 €
 Résultat antérieur reporté (excédent) 98 980,84 €
 Résultat cumulé (excédent) 105 527,31 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficit)	- 25 818,69 €
Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)	77 606,95 €

Budget annexe ZAC des Guinnottes Compte administratif 2022 Fonctionnement

En 2022, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **2 907 428,17 €** soit **64,65 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **2 665 828,17 €** soit **59,28 %** des crédits votés. Le déficit de fonctionnement pour 2022 s'élève à **241 600 €**.

DÉPENSES		2022	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
Charges à caractère général		1 609 034,00 €	64 991,61 €
Virement à la section d'investissement		44 958,99 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections		2 833 873,56 €	2 833 873,56 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		9 400,00 €	8 563,00 €
Total DÉPENSES		4 497 266,55 €	2 907 428,17 €

RECETTES		2022	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
Résultat de fonctionnement reporté		439 750,65 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections		2 588 577,56 €	1 735 667,38 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		9 400,00 €	8 563,00 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses		940 650,00 €	921 597,79 €
Autres produits de gestion courante		16 888,34 €	0,00 €
Produits exceptionnels divers		502 000,00 €	0,00 €
Total RECETTES		4 497 266,55 €	2 665 828,17 €

Niveau de réalisation	64,65 %
Résultat sur l'exercice (déficit)	- 241 600,00 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	439 750,65 €
Résultat cumulé (excédent)	198 150,65 €

Budget annexe ZAC des Guinnottes Compte administratif 2022 Investissement

En 2022, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **1 735 667,38 €** soit **44,74 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **3 833 873,56 €** soit **98,84 %** des crédits votés. L'excédent d'investissement pour 2022 s'élève à **2 098 206,18 €**.

DÉPENSES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Solde d'investissement reporté	1 290 254,99 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	2 588 577,56 €	1 735 667,38 €
Total DÉPENSES	3 878 832,55 €	1 735 667,38 €

Niveau de réalisation 44,74 %

RECETTES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Virement de la section de fonctionnement	44 958,99 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	2 833 873,56 €	2 833 873,56 €
Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Total RECETTES	3 878 832,55 €	3 833 873,56 €

Niveau de réalisation	98,84 %
Résultat sur l'exercice (excédent)	2 098 206,18 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	- 1 290 254,99 €
Résultat cumulé (excédent)	807 951,19 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)	1 856 606,18 €
Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)	1 006 101,84 €

Budget annexe ZAC Champ Piot Compte administratif 2022 Fonctionnement

En 2022, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à **76 997,27 €** soit **29,31 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **177 534,54 €** soit **67,58 %** des crédits votés. La section de fonctionnement se solde par un excédent de **100 537,27 €**.

DÉPENSES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Charges à caractère général	60 220,00 €	6 460,00 €
Virement à la section d'investissement	130 537,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	71 737,27 €	70 317,27 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	220,00 €	220,00 €
Total DÉPENSES	262 714,54 €	76 997,27 €
Niveau de réalisation		29,31 %

RECETTES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Opérations d'ordre entre sections	131 957,27 €	76 777,27 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	220,00 €	220,00 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	30 000,00 €	0,00 €
Autres produits de gestion courante	100 537,27 €	100 537,27 €
Total RECETTES	262 714,54 €	177 534,54 €
Niveau de réalisation		67,58 %
Résultat sur l'exercice		100 537,27 €
Résultat antérieur reporté		0,00 €
Résultat cumulé		100 537,27 €

**Budget annexe
ZAC Champ Piot
Compte administratif 2022
Investissement**

En 2022, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **76 777,27 €** soit **37,96 %** des crédits votés au budget alors que le total des recettes s'élève à **70 317,27 €** soit **34,76 %** des crédits votés. Le déficit d'investissement pour 2022 s'élève à **6 460 €**.

DÉPENSES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Solde d'investissement reporté	70 317,27 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	131 957,27 €	76 777,27 €
Total DÉPENSES	202 274,54 €	76 777,27 €

Niveau de réalisation 37,96 %

RECETTES	2022	
	Budgétisé	Réalisé
Virement de la section de fonctionnement	130 537,27 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	71 737,27 €	70 317,27 €
Total RECETTES	202 274,54 €	70 317,27 €

Niveau de réalisation	34,76 %
Résultat sur l'exercice (déficit)	- 6 460,00 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	- 70 317,27 €
Résultat cumulé (déficit)	- 76 777,27 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)	94 077,27 €
Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)	23 760,00 €

Moyens généraux, financiers et ressources humaines

La direction des ressources humaines a mené de nombreux travaux durant l'année 2022 avec en particulier une activité statutaire riche nécessitant un lourd travail d'adaptation et de suivi des échéances.

La mise en place de la prime d'inflation

Le gouvernement a instauré une aide exceptionnelle de 100 € net à verser aux agents publics sous conditions sur la paie du mois de janvier 2022.

Le reclassement indiciaire des agents de catégorie C ainsi que la modification et revalorisation des échelles de rémunération de la filière médico-sociale et des agents de catégorie B

La parution de deux décrets en date du 24 décembre 2021 est venue concrétiser les annonces ministérielles sur la revalorisation de la carrière des fonctionnaires de catégorie C. Ainsi au 1er janvier 2022 sont modifiés le nombre d'échelons et la durée de certains échelons des divers cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et il a été appliqué une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année pour l'année 2022. Dans le même

temps, les grilles indiciaires afférentes aux échelles de rémunération C1, C2 et C3 ont été revalorisées obligeant ainsi un long travail de contrôle et de modification de la carrière des agents de catégorie C, représentant pour mémoire la majorité de la population salariée de notre établissement.

Au 1er septembre 2022, la carrière et la rémunération des fonctionnaires de catégorie B ont été également modifiées par les décrets n°2022-1200 et n°2022-1201 du 31 août 2022 afin d'apporter de la cohérence entre les carrières et la rémunération, compte tenu de l'indice minimum de traitement dans la fonction publique territoriale (IM 352 au 1er mai 2022).

La gestion des élections professionnelles et la mise en place du nouveau CST

Les élections des représentants du personnel dans les instances consultatives (Commissions Administratives Paritaires [CAP], les Comités Sociaux Territoriaux [CST] et Commissions Consultatives Paritaires [CCP] ont eu lieu le 8 Décembre 2022. Cette année une organisation syndicale a pu proposer une liste au sein de la collectivité. Ainsi la CCPH compte parmi les membres du CST, des représentants du personnel CFDT.

La mise en œuvre des opérations électoralles a mobilisé le service dès le mois de Septembre et jusqu'à la mise en place du nouveau CST.



Élections professionnelles

Le suivi du nouveau contrat collectif de prévoyance

Dans le premier trimestre de l'année 2022, le service a géré la mise en place du nouveau contrat MNT en contrôlant les adhésions en lien avec le bulletin signé et garantissant également le prélèvement de la cotisation au regard des options choisis. Désormais il incombe au gestionnaire RH la lourde tâche d'effectuer une nouvelle saisie des maladies dans un nouveau portail intranet de la MNT en sus d'autres saisies sur le portail intranet de Relyens (anciennement sofaxis), de la CPAM.

Un contrôle URSSAF en décembre 2022

Ce contrôle fait partie de la vie de chaque collectivité et permet ainsi de vérifier la bonne compréhension et l'application de la réglementation par chaque établissement. Cela permet également si besoin de rétablir des cotisations et de garantir le respect des droits sociaux.

Le service a installé l'agent dans ses locaux et il a été nécessaire de transmettre de nombreux documents et de rester à disposition du contrôleur durant 4 jours.

Le rapport de contrôle a salué le bon respect de la réglementation par la CCPH.

Les éléments statistiques de 2022 en quelques chiffres

Au 31 décembre 2022, l'état des effectifs est le suivant :

102 agents titulaires 86,92 ETP

44 agents contractuels 25,38 ETP

2 CDI **1,29** ETP

8 Contractuels sur emplois vacants **3,29** ETP

9 Contractuels pour remplacement d'agents absents **6,20** ETP

17 Contractuels pour renfort d'activité : **8** ETP

2 Contractuels sur projet : **1,57** ETP

6 CUI/CAE **5,03** ETP

Soit un total de **146** agents pour **112,30** ETP.

Volet carrières

656 arrêtés

138 contrats

2 comités techniques réunis

Volet paie

1808 bulletins de salaires

Volet formation

60 agents sont partis en formation

319,30 jours de formation soit **5,32** jours par agent parti

Budget formation dépensé : **22 785 €**

Volet social

Chèques vacances : **5 870** chèques distribués pour **99** bénéficiaires

Mutuelle : **80** bénéficiaires au 31/12/2022

Prévoyance MNT : **88** bénéficiaires au 31/12/2022

Comité des Œuvres Sociales : Subvention de **29 160 €** versée au COS (Bon de noël, bons de rentrées, sorties, chèques lire et disques, cartes fracas)

Allocations vacances : **1 833,57 €** versés pour **13** bénéficiaires

Marchés publics :

Pour l'année 2022, on dénombre **561** marchés répartis comme suit :

267 marchés de service,

29 marchés de travaux,

265 marchés de fournitures,

Auxquels s'ajoutent **202** bons de commande.

Statistiques annuelles de l'accueil année 2022 :

Standard téléphonique : **9 317**

Accueil physique : **4 356**

Courriers reçus : **5 382**

Courriers envoyés : **8 186**

Le mot du Directeur Général des Services

Ce rapport d'activité témoigne comme chaque année de l'investissement des services de la communauté de communes et de l'engagement de tous les agents pour produire un service public de qualité auquel nous sommes tous collectivement attachés.

2022 a été une année où il a fallu pour la plupart des équipes retrouver des marques, de la confiance et de nouveaux repères après l'épisode COVID qui avait bouleversé de nombreuses organisations.

Notre capacité d'adaptation et le professionnalisme de nos équipes sont mis en lumière dans ce rapport qui illustre formidablement le travail qui a été conduit, la diversité de nos compétences et la qualité de l'offre de service qui est proposée.

Je salue le professionnalisme de tous les agents intercommunaux, leur dévouement, leur sens profond de l'engagement qui contribuent à mettre en œuvre le projet de territoire décidé par les élus et à poursuivre la dynamique offensive du pays d'Héricourt.

C'est donc avec beaucoup de fierté que je vous souhaite une bonne lecture du rapport d'activité de l'année 2022.



Fabrice VRILLACQ
Directeur Général des Services



Maison du Territoire
3 rue Niemöller
70400 Héricourt

tél. 03 84 46 98 70
fax : 03 84 46 98 71

contact@payshericourt.fr

www.payshericourt.fr



AIBRE
BELVERNE
BREVILLIERS
BUSSUREL
CHAGEY
CHALONVILLARS
CHAMPEY
CHAVANNE
CHENEBIER
COURMONT
COISEVAUX
COUTHENANS
ÉCHENANS S/M'VAUDOIS
ÉTOBON
HÉRICOURT
LAIRE
LEVERNOY
LUZE
MANDREVILLARS
SAULNOT
TAVEY
TRÉMOINS
VERLANS
VILLERS SUR SAULNOT
VYANS LE VAL